

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

5ème séance de l'année

Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire de Saint-Denis, ouvre la séance à 19h00.

Il a procédé à l'appel des membres présents et à la vérification des mandats :

Présents	41	<i>M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Andrée MINC, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Christophe PIERCY, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, Mme Judith AMOO, M. Paul ALLY, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE.</i>
Absents	5	<i>Brahim CHIKHI, Bertrand REVOL, Lionel LADA, Bakary SOUKOUNA, Spencer LAIDLI.</i>
Absents représentés	9	<i>Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER, Mme Sophie RIGARD donne pouvoir à Mme Florence HAYE, M. David PROULT donne pouvoir à Mme Sofia BOUTRIH.</i>

Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire de Saint-Denis,

- **Propose de désigner, Madame Sonia RABHI,** comme Secrétaire de séance.
Approbation à l'unanimité du conseil.
- **Demande** d'accepter le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.
Vote à main levée 50 POUR
- **Rend compte** de la liste des décisions du Maire prises conformément aux délibérations donnant délégations du Conseil Municipal au Maire.

DATE**OBJET****CONTRATS-CONVENTIONS**

02/05/22	Convention avec le stand de tir de Louvres (95) pour les formations d'entraînements des policiers municipaux.
02/05/22	Convention de mise à disposition d'un site d'entraînement au profit de la police municipale de Saint-Denis.
02/05/22	Partenariat entre l'accueil de loisirs La Lison et la Compagnie Galène pour la mise en place de médiations pédagogiques et d'un spectacle sur le thème de l'esclavage.
18/05/22	LIGNE 13 Concert Paris Live Show Vendredi 24 Juin 2022. Approbation d'une convention de partenariat avec 1SERTION ASSOCIATION.
18/05/22	LIGNE 13 : Spectacle de Danse de la Section HIP HOP Jeudi 23 Juin 2022 - Approbation d'une convention de partenariat avec le Collège FEDERICO GARCIA LORCA.
18/05/22	LIGNE 13 Représentation de la création d'Anaïs SEGHIER ' Erreur 404 ' Mercredi 11 mai 2022 Approbation d'une convention de partenariat avec la COMPAGNIE LA STICOMISS.
18/05/22	Signature d'un contrat de cession pour un spectacle avec la compagnie Tom Nardone dans le cadre de la Fête des enfants au Stade Auguste Delaune, le Samedi 2 juillet 2022 à 17H.
20/05/22	MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD Exposition 'Polyphone Polyphonies visuelles et sonores ' du 20 mai au 7 novembre 2022 Approbation d'un contrat d'exposition entre la Ville de Saint-Denis et Matthieu SALADIN.
20/05/22	MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD Exposition ' Polyphone Polyphonies visuelles et sonores ' du 20 mai au 7 novembre 2022 Approbation d'un contrat de prêt d'œuvre entre la Ville de Saint-Denis et Will MENTER.
20/05/22	MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD Exposition ' Polyphone Polyphonies visuelles et sonores ' du 20 mai au 7 novembre 2022 Approbation d'un contrat de prêt d'œuvre entre la Ville de Saint-Denis et Ari Benjamin MEYERS.
20/05/22	MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD Exposition ' Polyphone Polyphonies visuelles et sonores ' du 20 mai au 7 novembre 2022. Approbation d'un contrat de prêt d'œuvre entre la Ville de Saint-Denis et Natascha Sadr HAGHIGHIAN.
20/05/22	LIGNE 13 Du 16 mai au 31 aout 2022 - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux avec DANCE EVERYWHERE.
23/05/22	MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD Exposition 'Polyphone Polyphonies visuelles et sonores' du 20 mai au 7 novembre 2022. Approbation d'un contrat d'exposition entre la Ville de Saint-Denis et Lerato SHADI.
23/05/22	MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD Exposition 'Polyphone Polyphonies visuelles et sonores' du 20 mai au 7 novembre 2022. Approbation d'un contrat de prêt d'œuvre entre la Ville de Saint-Denis et Félicia ATKINSON.
23/05/22	MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD Exposition 'Polyphone Polyphonies visuelles et sonores' du 20 mai au 7 novembre 2022. Approbation d'un contrat d'exposition entre la Ville de Saint-Denis et Lawrence ABU HAMDAN.
24/05/22	Contrat d'assistance technique et d'entretien à l'exploitation de la piscine au Centre de Vacances de Fondettes (37).
24/05/22	Contrat de maintenance des compresseurs d'air de la Cuisine Centrale. Acceptation du contrat à passer avec la Société AIRFLUX, pour les années 2022. 2023 et 2024.
24/05/22	Contrat de lutte préventive en dératisation au centre de vacances de St Jean De Monts (85).

- 24/05/22 Contrat de prestations de services pour le pompage et le nettoyage d'un bac dégraisseur, poste de relèvement, station d'épuration au centre de vacances de Daglan (24).
- 25/05/22 Contrat de maintenance et d'entretien des cloches, carillons, horloges et vérification des installations de protection contre la foudre des bâtiments municipaux.
Acceptation du contrat à passer avec la Société MAMIAS, pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025.
- 25/05/22 Contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine dans les centres de vacances de la Ville de Saint-Denis.
Acceptation du contrat à passer avec la Société SAPIAN pour les années 2022, 2023 et 2024.
- 31/05/22 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD
Exposition ' Polyphone Polyphonies visuelles et sonores ' du 20 mai au 7 novembre 2022
Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et la Ville de Gera Allemagne.
- 20/05/22 MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD
Exposition ' Polyphone Polyphonies visuelles et sonores ' du 20 mai au 7 novembre 2022
Approbation d'un contrat d'exposition entre la Ville de Saint-Denis et Vincent MEESEN.
- 20/05/22 MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD
Exposition ' Polyphone Polyphonies visuelles et sonores ' du 20 mai au 7 novembre 2022.
Approbation d'un contrat de prêt d'œuvre entre la Ville de Saint-Denis et Christina KUBISCH.
- 20/05/22 LIGNE 13
Du 16 mai au 31 aout 2022 - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux avec P4 RECORDS.
- 31/05/2022 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD
Exposition ' Polyphone Polyphonies visuelles et sonores ' du 20 mai au 7 novembre 2022
Approbation d'un contrat de prêt d'œuvre entre la Ville de Saint-Denis et la Galerie Esther SCHIPPER GmbH.

MARCHES

- 18/05/22 DIRECTION DE LA CULTURE
FÊTE DES TULIPES Samedi 16 et Dimanche 17 avril 2022.
Signature d'un marché négocié pour un achat de spectacle avec LE TRAPEZE IVRE - CIE LA CROISEE DES CHEMINS.
- 18/05/22 LIGNE 13
Spectacle enfant ' Tifa plus Belle que la Lune ' Mercredi 25 mai 2022.
Signature d'un marché négocié pour un achat de spectacle avec la COMPAGNIE RENDEZ-MOI MES SENTIMENTS.
- 18/05/22 DIRECTION DE LA CULTURE
FÊTE DES TULIPES Samedi 16 et Dimanche 17 avril 2022.
Signature d'un marché négocié pour un achat de spectacle avec Fergus SINDALL.
- 20/05/22 MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD
Exposition ' Polyphone Polyphonies visuelles et sonores ' du 20 mai au 7 novembre 2022.
Signature d'un marché négocié pour un achat de prestation avec l'agence de presse OBSERVATOIRE.
- 20/05/22 MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD
Exposition ' Polyphone Polyphonies visuelles et sonores ' du 20 mai au 7 novembre 2022.
Conclusion d'un marché pour un achat de prestation avec TELERAMA.
- 20/05/22 MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD
Exposition ' Polyphone Polyphonies visuelles et sonores ' du 20 mai au 7 novembre 2022.
Conclusion d'un marché négocié pour un achat de prestation avec Alan PURENNE.
- 20/05/22 LIGNE 13
Concert LGK Show Samedi 25 juin 2022.
Signature d'un marché négocié pour un achat de spectacle avec DA WOLF FACTORY.
- 31/05/22 DIRECTION CULTURE
Participation de la Ville à 1.9.3 Soleil !
Appel à projet Courte Échelle et Festival pour les Tout-Petits
Signature d'un marché négocié pour un achat de spectacle avec 1.9.3 SOLEIL !
- 31/05/22 DIRECTION CULTURE
Participation de la Ville à 1.9.3 Soleil !
Appel à projet Courte Échelle et Festival pour les Tout-Petits
Signature d'un marché négocié pour un achat de spectacle avec LAB/SEM.

- 31/05/22 LIGNE 13
Concert RAP TON TIEK Samedi 4 juin 2022. Signature d'un marché négocié pour un achat de spectacle avec l'association Jeunesse & Sport du Monde 75 (AJSM75).
- 31/05/22 Procédure adaptée 2- Accord-cadre pour des travaux de remise en état annuelle des courts de tennis en terre battue et prestations associées.
- 16/06/22 Procédure adaptée 3 - Accord-cadre sur l'acquisition d'armes, de munitions et d'accessoires pour la police municipale de la Ville de Saint-Denis.
Lot 3 : Fournitures de pistolets semi-automatiques (PSA), munitions et accessoires correspondants.
- 16/06/22 Procédure adaptée 3 - Accord-cadre sur l'acquisition d'armes, de munitions et d'accessoires pour la police municipale de la Ville de Saint-Denis.
Lot 2 : Fournitures de lanceurs des balles de défense (LBD), munitions et accessoires correspondants.
- 16/06/22 Procédure adaptée 3 Accord-cadre sur l'acquisition des armes, de munitions et d'accessoires pour la police municipale de la ville de Saint-Denis Lot 1 Fournitures de pistolets à impulsion électrique (PIE) ,Acquisition de munitions et accessoires.
- 25/05/22 Avenant n°1 à l'accord-cadre pour des travaux de démolition des immeubles de la ville de Saint-Denis.
- 23/05/22 Procédure Adaptée 2 - Accord-cadre pour la collecte et le traitement des déchets DASRI sur le territoire de la ville de Saint-Denis au sein des équipements de santé (CMS et PMI).

REGIES

- 23/05/22 Clôture de la régie de recettes État-civil- Vacances de police.
- 31/05/22 Régie d'avances Enfance loisirs vacances : Avenant de l'acte constitutif mode de paiement.

TARIFS

- 18/05/22 Actualisation des tarifs des activités des centres de vacances municipaux pour l'année 2022.
- 31/05/22 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE P. ELUARD
Mise en place de tarifs pour différents objets proposés par la boutique du musée.
dans le cadre de l'exposition 'Polyphone Polyphonies visuelles et sonores' du 20 mai au 7 novembre 2022.

DIVERS

- 31/05/22 Remplacement des menuiseries extérieures et isolation thermique dans le groupe scolaire Langevin.
- 31/05/22 Don de ballons par le CONSORTIUM STADE DE FRANCE.
- 28/06/22 Demande d'aide technique et financière pour la réalisation d'inventaires écologiques de la Métropole du Grand Paris.

Monsieur Mathieu HANOTIN : « Je n'ai pas de communications spécifiques à vous faire pour cette séance, si ce n'est prendre deux minutes pour vous dire que sur ces dernières semaines, quelle a été ma satisfaction et je veux profiter pour féliciter l'ensemble des bénévoles qui s'y sont engagé-e-s de voir se dérouler sur notre territoire la belle et la grande journée olympique, dimanche dernier, il y a une dizaine de jours, où vraiment on a eu à la fois un impact extrêmement positif, qui a largement dépassé les frontières de Saint-Denis et auxquels les dionysien-ne-s ont pu largement s'associer.

Au moment où on avait quand même été mis négativement sous les feux de la rampe le 28 mai avec la finale de la Champion's League, je trouve que cette journée olympique, un mois après, était la meilleure des réponses à nos contempteurs qui se complaisaient dans le bashing de Saint-Denis, de ses habitant-e-s. Je voulais juste faire cette mise au point, parce que ça m'apparaissait important de le saluer.

Je voulais également sur quelque chose de beaucoup plus triste, vous dire et saluer dans cette enceinte la mémoire d'un de nos agents qui est décédé, Jérôme De Souza qui travaillait à la Maison de quartier de Sémard, décédé sur son lieu de travail dans des conditions terribles. J'ai adressé au nom de l'ensemble du Conseil municipal toutes nos condoléances à sa famille. Je voulais en tout cas vous signifier qu'on essayait d'être au maximum à côté de sa famille pour l'accompagner dans l'ensemble de ses démarches administratives. En tout état de cause, je voulais ici devant vous lui rendre un hommage appuyé.

Je vous propose que nous puissions commencer l'examen de nos affaires. Les premières affaires importantes sont liées à la question de la culture et en particulier, la première d'entre elles sur notre projet d'orientation et d'action culturelle de la Ville de Saint-Denis.

A-1.1 - Nadège GROSBOIS, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver le projet d'orientation et d'action culturelle de la Ville de Saint-Denis.

Arrivée de Monsieur Brahim CHIKHI

Monsieur Mathieu HANOTIN : « Mes cher-e-s collègues, qui a eu la chance dans sa vie d'avoir une petite expérience à l'étranger, finalement, s'en est forcément aperçu : la politique culturelle française est, à bien des égards, une exception, un trésor national préservé collectivement et enrichi au fil des siècles, par tous ceux et toutes celles qui se sont inscrits dans l'histoire de notre pays. Pourtant la politique culturelle a été parmi les grandes absentes des campagnes présidentielles et législatives que nous venons de vivre. Comme si face aux soubresauts violents de l'histoire et aux crises en tous genres qui font l'actualité, la culture était réduite à son prétendu caractère superflu, à un mauvais rôle de danseuse dispenseuse, à un simple supplément d'âme. Ce n'est pas mon point de vue, ni le vôtre j'en suis certain mes cher-e-es collègues. Pour ma part, comme Lionel Jospin en son temps, je crois que la culture est l'âme de la démocratie. Elle doit irriguer toutes nos politiques publiques locales du développement économique aux relations internationales en passant par l'éducation évidemment. La politique culturelle est l'indispensable fil rouge qui doit nous servir de guide dans le labyrinthe auquel s'apparente parfois la gestion au quotidien d'une collectivité. Je ne suis pas de ces responsables politiques annésiques. Je sais qu'ici, d'autres avant moi, dans cette même salle, dans cette même municipalité, d'autres ont prêté une attention toute particulière aux politiques culturelles. En ce sens, je vous le dis, nous ne partons pas de rien, loin de là. La politique culturelle a une histoire à Saint-Denis, une longue histoire. Saint-Denis a une grande histoire culturelle. Sans vouloir vous infliger un fastidieux inventaire à la Prévert, il me semble indispensable de s'arrêter quelques minutes sur cette histoire qui s'incarne dans des lieux, dans des événements, dans des femmes et des hommes : la Basilique et ses vitraux, la Basilique et ses gisants, la Basilique et son orgue Cavaillé-Coll, la Basilique est sans conteste le premier lieu de culture de Saint-Denis, d'autant plus que depuis 1968, elle est le cadre d'un événement culturel à rayonnement national et international, le Festival de Saint-Denis. Depuis 1902, l'autre poumon culturel de notre ville est bien évidemment son théâtre qui a vu débarquer le cinématographe en 1905, qui a pris le nom de Gérard Philipe en 1960 et qui a vu passer sur scène Brel et Brassens pendant cette même décennie, avant de devenir Centre dramatique national en 1985 sous la houlette de cultivateurs de talents aussi brillants que Daniel Mesguich, Christophe Rauck, Jean Bellorini et aujourd'hui Julie Deliquet.

Le musée d'Art et d'Histoire Paul Eluard quant à lui est à la fois un sanctuaire de la mémoire de la Commune de Paris et une fenêtre sur la création contemporaine avec ses expositions temporaires. Une création contemporaine qui trouve aussi refuge dans les galeries privées du centre-ville qui sont l'A.D.A.D.A ou HCE par exemple.

L'Ecran qui fête ses 40 ans cette année est aussi un pilier de la culture dionysienne. Hier, il convoquait les stars hollywoodiennes telles Jerry Lewis, Anthony Quinn ou Peter Falk dans le cadre des acteurs à l'Ecran. Aujourd'hui, il questionne la société avec ses journées cinématographiques dionysiennes.

L'Académie Fratellini dont les travaux de rénovation, d'extension viennent de démarrer a su s'imposer en moins de 20 ans comme un lieu de référence de la création et de la diffusion circassienne. Dans un grand écart parfaitement maîtrisé, elle s'est imposée comme l'une des cinq meilleures écoles du cirque du monde et a su initier plus de 10 000 enfants et adultes aux arts du cirque.

D'Aïda à Rockin' 1000 en passant par les Rolling Stones et Mylène Farmer, la culture de masse est finalement surtout depuis 20 ans, l'affaire du Stade de France qui accueillera encore cet été les mégas concerts de Coldplay, Lady Gaga et tant d'autres. La culture populaire ce sont aussi les anciens studios d'AB à la Montjoie et les multiples plateaux de cinéma de la Plaine et de ceux du cinéma qui font de Saint-Denis une grande terre de tournage et finalement un petit Hollywood-sur-Seine.

Saint-Denis est aussi une terre de chercheurs, et de production de savoirs : avec ses sites universitaires, comme la Maison des Sciences de l'Homme, le campus Condorcet que nous partageons avec Aubervilliers et évidemment le bouillonnant campus de Paris VIII héritier turbulent de mai 68 qui toise les placides archives nationales sur le trottoir d'en face à Pierrefitte. Ce tableau des lieux de culture que je viens de dresser est volontairement impressionniste et assurément non exhaustif. Un tableau qui serait un peu éteint sans les grands rendez-vous que sont le Festival de Saint-Denis que j'évoquais tout à l'heure, le Grand 8 à l'Université, le panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient, les fêtes de Saint-Denis et des Tulipes dont nous avons souhaité faire des grands événements culturels. Surtout ce tableau ne serait rien sans les créateurs qui l'éclairent. Il n'est jamais inutile de le rappeler qu'aujourd'hui encore plus qu'hier ce sont nos territoires dits périphériques qui fournissent aux artistes à la fois les conditions matérielles à leurs installations, personnelles comme professionnelles mais aussi des sources d'inspiration inépuisables. Qu'ils aient grandi à Saint-Denis comme les chanteuses L.E.J ou qu'ils s'y soient installés comme le claveciniste Jean Rondeau, qu'ils y aient développé leur lieu de création comme Philippe Decouflé avec la Chaufferie ou qu'ils aient simplement besoin de l'espace public comme support à leur inspiration comme le street artiste Guaté Mao, les créateurs sont chez eux à Saint-Denis depuis toujours. De Jean-Baptiste Clément, l'auteur du temps des cerises à NTM, de Michel Quarez aux sœurs Chevalme, de Paul Eluard à Waly Dia, nouvelle voix de l'humour sur France Inter, les 200 résidents du 6B comme les entreprises d'artisanat qui sont en train de venir s'installer à l'orfèvrerie, Pierre De Geyter, l'Amyne M., Grand Corps Malade, Marko 93, vous le voyez impossible de les citer tous, grands noms ou parfaits inconnus, artisans d'art ou rappers, futurs dionysiens ou natifs du coin, nous nourrissons une grande ambition pour toutes les particules de ce formidable écosystème culturel avec un seul but en tête: que son action bénéficie au plus grand nombre de Dionysien-nes.

Je suis convaincu que c'est grâce à la culture que demain nous pourrions construire autrement les grandes métropoles, pour en finir avec la mise au banc culturel de certaines populations et pour changer les représentations des quartiers populaires. La transformation urbaine que nous avons engagée se fera par et avec la culture. Il est donc indispensable de doter les acteurs culturels de nouveaux outils et de leur proposer de grands projets. Côté outils, je pense évidemment au fonds de dotation "Ambition Saint-Denis" qui a notamment pour mission de financer la culture et le patrimoine dans notre ville en permettant aux mécènes de trouver des leviers d'investissement et en garantissant aux porteurs de projets leur chance de succès. Je songe aussi évidemment à la future agence d'attractivité dont le principe vient d'être adopté par Plaine commune et qui travaillera au rayonnement national et international de notre territoire.

Côté projet, je pense évidemment à notre candidature pour devenir Capitale Européenne de la Culture en 2028. Nous souhaitons faire de cette candidature une aventure citoyenne, collective, fédératrice pour une ville intense et un territoire en mouvement. Par cette candidature, nous souhaitons affirmer haut et fort que les banlieues, nos territoires dits périphériques sont des terres d'innovations artistiques et culturelles, mais aussi sociales et urbaines, qu'ils incarnent les futures centralités et sont une chance, une richesse pour la République.

Par cette candidature, nous souhaitons repenser notre territoire et dessiner de nouvelles perspectives, des collaborations fructueuses avec l'ensemble des acteurs de la Seine Saint-Denis. En effet, je suis convaincu que l'art et la culture sont des leviers d'émancipation individuelle et collective, de régénération sociale et urbaine, de réduction des inégalités sociales et territoriales, de créativité et d'invention. Aucun autre territoire en France ne connaît et ne connaîtra dans les 10 prochaines années une mutation urbaine telle que celle que nous allons vivre. Nous sommes convaincus que sans la culture pour accompagner et contribuer à ces transformations, celles-ci ne seront pas pleinement abouties et ne produiront pas tous leurs effets positifs, à savoir construire plus d'harmonie dans nos villes.

Parmi les pépites de cette candidature pour devenir Capitale Européenne de la Culture, figure évidemment en bonne place, comme un peu un effet totem, le remontage de la Flèche de notre Basilique, orchestré par l'association Suivez la Flèche. Le remontage qui doit s'achever en 2028 est aujourd'hui, vous l'avez vu avec les palissades qui ont été installées, entré en phase opérationnelle avec le début des fouilles archéologiques. C'est parti. Ça a démarré et cela ne s'arrêtera plus. De nombreuses sépultures ont déjà été mises à jour depuis le démarrage du chantier il y a deux semaines. Permettez-moi au passage de saluer la qualité du travail de notre

Unité d'archéologie qui sur ce site opère de manière coordonnée avec le service archéologique du Département et l'INRAP.

Le projet, quant à lui, Grand Bassin dans l'ancienne piscine municipale Félix Faure va connaître un grand coup d'accélérateur une fois que le bail emphytéotique sera signé. Nous en avons voté le principe au dernier conseil, à la fin de cette année avec les équipes des porteurs de projet et notamment la Bellevilloise. Il constituera à terme un nouveau repère culturel et pluridisciplinaire en centre-ville avec pour mission d'accueillir et favoriser les initiatives entrepreneuriales, culturelles, artistiques mais aussi sportives et citoyennes.

Comment à ce moment ne pas évoquer, même si nous aurons l'occasion de le faire plus longuement plus tard, la perspective de l'olympiade culturelle. Notre territoire va être à l'occasion des jeux paralympiques en 2023 et 2024, ce sera sur toute la France, un des récipiendaires principaux de cette olympiade culturelle. Les projets, nous sommes en train de les travailler, mais j'ai une pensée toute particulière pour ce magnifique projet autour du Street art, tout le long du canal, qui accompagne le projet de rénovation de ce canal pour en faire non seulement un lieu où on puisse circuler, mais surtout un lieu où on puisse vivre et se retrouver. Personne ne peut donc nier notre volontarisme, ni notre dynamisme en matière de développement culturel. L'arbre qui tombe fait plus de bruit que la forêt qui pousse dit un proverbe congolais. C'est exactement mon état d'esprit quand je suis confronté aux critiques de certains au sujet de l'abandon d'un ancien projet, celui de la Maison des Pratiques Artistiques et Amateurs en lieu et place de l'ancien commissariat.

Notre projet alternatif d'archipel se veut au contraire le plus en phase possible avec les usages de notre époque et avec nos orientations culturelles que j'évoque et que Nadège Grosbois évoquera. Ce projet aujourd'hui démarre effectivement, puisque nous voterons en deuxième affaire le lancement du concours d'architecte, du concours de maîtrise d'œuvre qui le verra rentrer en réalité. Au final, ce projet permettra donc de proposer une offre artistique étoffée dans des lieux rénovés, car je vous le dis mes cher-e-s collègues, nous entendons bien mener à son terme la grande idée de démocratisation culturelle et le conservatoire prendra toute sa place dans cette bataille.

Nous voulons renforcer l'accès à la culture via notamment une offre culturelle de proximité en particulier sur le temps extrascolaire. Nous avons initié ce vaste chantier avec des partenaires prestigieux. Je citerai encore une fois de manière non exhaustive, l'institut du Monde Arabe, la Philharmonie de Paris, la cité de l'architecture et du patrimoine et tant d'autres qui sont en train de s'associer à Saint-Denis et de devenir partenaires de notre candidature pour être Capitale Européenne de la Culture. Nous irons donc plus loin dans ce travail partenarial à l'avenir. Il en va de la culture comme des autres politiques publiques. Nous devons pour cela, pour la rendre efficiente, aller au-devant nos concitoyens. Cette culture en partage doit nous aider à fonder une culture commune dans une ville aux identités aussi multiples. Notre ville a été le creuset de bien des cultures européennes. Belges, Espagnols, Italiens, Portugais, Roumains et tant d'autres ont laissé chez nous leurs empreintes indélébiles. Mais notre ville est un creuset qui va bien au-delà de l'Europe: Kabyles, Soninkés, Bengalis, la liste est bien trop longue pour être complète. Nous sommes une ville tout simplement de tous les horizons, baignée par des cultures qui se confrontent et qui s'enrichissent. C'est une chance. Notre jeunesse métissée, rêve et s'engage. C'est une force. Encore faut-il saisir cette chance et transformer cette force alors que la culture reste une question sociale. C'est pourquoi une majorité de gauche comme la nôtre est d'autant plus fondée à se saisir de cette question et en faire une priorité. Tout comme la pratique du vélo ou la consommation de légumes bio, j'ai l'intime conviction que la culture n'est pas l'apanage d'une élite. L'entre soi que l'on constate encore parfois, n'est pas et ne sera pas dans notre politique une fatalité. Pour donner corps à mon propos, je citerai 3 exemples récents de rendez-vous qui répondaient à cette exigence d'une culture largement ouverte, sans qu'on y perde quoi que ce soit, évidemment, en qualité. La soirée « Saint-Denis ma ville royale » de Sophie Comtet Kouyaté au musée Paul Eluard au 1^{er} juillet dernier, la restitution théâtrale des immersions en ville de la compagnie Scena Nostra au TGP le 19 juin ou encore l'exposition « In the Banlieue Oakland/Saint-Denis » qui se poursuit au pavillon de l'arsenal à Paris jusqu'au 28 août - si vous n'avez pas eu l'occasion de la visiter je vous y invite mes cher-es collègues très vivement - , la culture est bien l'affaire de tous et toutes car avec l'éducation, elle constitue sans aucun doute une grande partie de la solution aux graves problèmes auxquels notre société est confrontée. La culture partout, tout le temps, pour tous, je suis convaincu que c'est une nécessité et cela sera notre leitmotiv. Merci à tous. »

Vote à main levée

Pour : 43

Abstentions : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

A-1.2 - Nadège GROSBOIS, adjointe au Maire, demande au Conseil:

- d'approuver l'adhésion de la commune à l'association Banlieues Bleues,
- d'approuver la convention à conclure avec l'association et d'autoriser le maire à la signer;
- d'approuver le versement d'une subvention à ladite association.

Vote à main levée
Pour : 51

A-1.3 - Nadège GROSBOIS, adjointe au Maire, demande au Conseil:

- d'approuver le projet "Microfolie de Saint-Denis".
- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes de la Villette pour une acquisition du matériel
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Vote à main levée
Pour : 51

A-2 - Nadège GROSBOIS, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver la procédure avec négociation dans le cadre de la Mission de maîtrise d'œuvre concernant l'extension du conservatoire situé au 15, rue Catulienne - Saint-Denis 93200

Arrivée de Monsieur Corentin DUPREY

Madame Sofia BOUTRIH : « Merci beaucoup Monsieur le Maire, cher-e-s collègues. Le rapport qui nous est présenté ce soir témoigne d'une intention légitime: proposer une nouvelle orientation de la politique culturelle pour cette nouvelle majorité mise en place depuis juin 2020. C'est légitime mais première remarque : on nous présente un rapport d'orientation sans aucune évaluation des politiques culturelles qui ont été menées sur la ville par la commune, par Plaine Commune, par leurs partenaires institutionnels et associatifs ces dernières années. Il est pourtant de bonne politique, lorsqu'on pense nécessaire de repenser une politique publique, d'en avoir évalué l'efficacité, les résultats. Comme le dit le proverbe africain, j'en ai un également, « si tu veux savoir où tu vas, regarde d'où tu viens ». A moins que ces évaluations existent ? Mais alors comment se fait-il que les élus d'opposition ne disposent d'aucun élément de cette sorte ? C'est tout à fait regrettable comme il est regrettable également que nous ne disposions d'aucune évaluation financière. Ce n'est pas ainsi que nous préparerons au mieux ce projet qui nous tient tous à cœur, ici la Capitale Européenne de la Culture pour 2028. D'où une première question, monsieur le Maire, où pouvons-nous consulter les comptes rendus de ces auditions, de ces séminaires évoqués qui nous apporteront peut être ces éléments manquants.

Avant de revenir au projet, je formulerai une seconde remarque. Bien-sûr nous partageons bon nombre des orientations qui sont mentionnées, puisque, vous en conviendrez avec moi, ce rapport reprend en réalité une grande partie des axes et des actions déjà mises en place par la précédente équipe, celles qui rendent crédibles et serviront de tremplin pour la candidature de notre ville à être Capitale Européenne de la Culture.

Permettez-moi à ce stade de vous faire une proposition, celle d'une autre dénomination du projet, témoignant d'une ambition plus forte pour nous: celle de "Saint-Denis, Capitale des droits culturels". En effet, poser cette candidature comme porteuse, non d'une simple exigence d'un accès à la culture, aux cultures et aux œuvres - aussi nécessaire soit-il -, mais plus globalement en terme de droit dans une véritable démocratie culturelle, est nous semble-t-il, bien plus de nature à exprimer un projet culturel moins consumériste nourri par les pratiques de tous et de toutes, nourri également par le dialogue, la participation la plus large des populations, le choix de l'échange.

Nous pensons en effet que la culture a plus à voir avec un rapport social, qu'avec un bien qu'il conviendrait de délivrer, d'apporter aux uns et aux autres. D'ailleurs on peut s'interroger à la lecture de l'introduction de votre rapport, je cite « qu'il s'agit de faire de la culture un objectif en lui-même mais aussi un levier d'attractivité, de développement touristique du territoire ». Comment ne pas faire le parallèle avec la création de l'agence de l'attractivité Plaine commune voté la semaine dernière. Attention un levier d'attractivité, c'est important pour la culture, certes, mais la culture n'est pas un outil de marketing territorial. Monsieur le Maire, les vertus de la culture sont nombreuses mais elles s'évanouissent aussitôt qu'on est tenté d'en faire un outil. Souvenez-vous de Jacques Ralite ancien ministre et maire communiste d'Aubervilliers qui défendait les droits de la culture et le refus de la marchandisation de celle-ci. J'en reviens au projet. Nous voyons là un certain nombre de bonnes intentions, dont nous ne pouvons que regretter, qu'elles ne vous aient pas inspiré depuis le début de votre mandat, car votre bilan des deux dernières années est assez mince. Si par malheur la candidature à la Capitale Européenne de la Culture nous échappait, si nous n'étions pas sélectionnés, que resterait-il de votre politique culturelle ? Vous avez abandonné le projet d'un conservatoire des Pratiques Artistiques et Culturelles préférant faire des travaux au sein du conservatoire actuel. Après avoir liquidé le projet de Maison des Pratiques Artistiques et Culturelles Amateurs, vous imaginez décentraliser les activités culturelles dans les différents équipements, mais nous ne saurons rien de leur fonctionnement dans votre rapport. Vous avez mis à l'étude la création d'un auditorium au sein de la Bourse du Travail d'ici 2026-2027 et vous envisagez la construction d'un nouveau cinéma, mais quand, où ? Enfin vous parlez d'un parcours d'éducation artistique et culturelle pour 100 % des jeunes dionysiens de 3 à 11 ans, c'est très bien, ce n'est pas nous qui tenterons de vous décourager de démocratiser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques dès le plus jeune âge. Mais rien de tout cela n'est budgété. Comment allez-vous mener ces projets à budget constant, monsieur le Maire, car tout cela reste vague.

Vous affichez aussi beaucoup de bonnes intentions que nous ne pouvons que partager pour la plupart, mais vous ne nous renseignez pas sur les moyens budgétaires nécessaires à la mise en œuvre. Alors comment ne pas rester prudents car je l'ai dit, ce rapport ne nous dit rien en particulier sur les équilibres budgétaires comme les arbitrages futurs entre les financements nécessaires à la candidature 2028 et les financements courants pour les actions culturelles de chaque jour. De même, ils ne nous renseignent pas plus que le rapport présenté ici même sur les JOP 2024 concernant l'investissement de la ville sur le programme des olympiades culturelles. Dès lors nous n'avons que trop peu de visibilité sur l'équilibre nécessaire entre l'effort qui sera fourni par la candidature 2028 et celui essentiel pour faire vivre la démocratie culturelle dionysienne. Vous l'aurez compris, nous prenons acte de vos bonnes intentions, pour le reste nous sommes très circonspects. Merci. »

Monsieur Kader CHIBANE : « Bonsoir à toutes et à tous. Dans un premier temps, je partage monsieur le Maire sur ce que vous disiez sur la culture, l'ambition. J'ai noté qu'il n'y avait pas rupture. Je crois qu'on peut être d'accord sur cette question. La question doit rassembler. Il n'y a pas la culture des uns et la culture des autres. Ça ne doit pas être segmenté. On doit connaître toutes les cultures surtout dans une ville comme la nôtre, vous l'avez rappelé, très riche, ville monde. L'une des difficultés majeures que nous avons sur Saint-Denis, c'est une forme de ségrégation, c'est à dire que des publics vont fréquenter le théâtre Gérard Philipe, d'autres publics vont fréquenter d'autres festivals, d'autres cultures urbaines et ce à quoi il faut travailler, c'est le croisement à la fois intergénérationnel. Ce n'est pas simple, je ne pointe personne. C'est une réalité de la société française. Mais il faut le savoir, il y a des gens qui ne se mélangent pas et la culture est par elle-même un lieu de mélange, de rencontres et moi je serai toujours en soutien de ceux qui soutiennent cette façon de voir la culture. La culture, c'est une économie qui crée de l'emploi localement. C'est important de le dire. On l'oublie. On pense que c'est le parent pauvre. Ce n'est pas un parent pauvre. C'est une vraie culture. Sur le projet d'orientation, bien évidemment et les intentions qui ont été exposées par la maire-adjointe, je les partage.

Evidemment, on attendra les aspects budgétaires au moment du budget. On attendra la mise en œuvre de ces politiques. On voit quand même ce soir les éléments financiers d'investissement sur le conservatoire. C'est une bonne chose. Il y aura un accueil plus important. Il faudra veiller maintenant que toutes les populations aient accès. Il faut aller chercher les populations les plus éloignées du conservatoire pour qu'elles aient accès. C'est une bonne chose pour les Dionysien-ne-s. Ensuite, j'ai entendu « renforcer l'offre du cinéma en centre-ville ». Je voudrais savoir de quoi il s'agit, car il me semble que le projet d'extension a été remis en cause. Qu'est-ce qu'on veut dire par là, comment on renforce le cinéma? C'est une question qui m'intéresse au premier titre et sur Banlieues Bleues, festival de jazz très connu, la réadhésion, évidemment. Inévitablement, nous sommes tous pour la candidature pour la Capitale Européenne de la Culture. C'est quelque chose qui va booster, qui va tirer et moi je pense qu'il faut qu'il y ait une ville de banlieue qui soit Capitale Européenne. On a trop souvent été à la marge de Paris, des grandes villes, des métropoles, il faut qu'on soit au cœur maintenant. On produit de la culture, on en est capable. Ce projet, cette capitale peut nous servir encore à avancer à aller de l'avant. Total soutien et j'attendrai les actes financiers qui suivront. Je vous remercie. »

Monsieur Brahim CHIKHI : « Merci beaucoup. Merci à Madame Grosbois de sa présentation. Je rejoins Madame Boutrih sur les remarques qu'elle fait et je vais même essayer de lui répondre parce que je pense que sur les intentions on est tous d'accord et en fait je pense qu'il n'y aura que des intentions. Personne ne vous contredira sur des intentions. Ce qui est vrai aussi, c'est que vous ne dites rien sur les moyens. Je vous donne un exemple. Quand vous parlez de rapprocher la culture des lycéens. Tout bêtement on a envie de dire comment? C'est une tranche d'âge qui est intéressante. On va dire, si on prend collègue, lycée, tout le secondaire, ça va aller de 12 à 18 ans, c'est un objectif qu'on partage tous. Je rapproche la culture des lycéens. Effectivement, ils n'y vont pas assez, soit au musée, ou à des événements culturels. La question que j'ai envie de vous poser c'est: comment on fait? Là on n'a pas de réponse, par contre, on peut voir vos actes. Quand vous fermez l'antenne jeunesse du centre-ville par exemple, je pense que c'est un bon site pour faire du rapprochement culturel de la jeunesse, celle-là vous la fermez. C'est pour ça que je vous dis que parfois, c'est en contradiction. Pareil, c'est assez ambitieux, c'est très intéressant et ce que disait Madame Boutrih aussi dans le sens où on ne peut que souscrire à vos intentions, mais je veux vous dire, Madame Grosbois, il faut regarder le budget que vous votez aussi et que vous voterez l'année prochaine et dans deux ans, j'espère qu'il sera en corrélation avec vos intentions, parce que jusqu'à maintenant il n'a fait que baisser. C'est pour ça que les Dionysiens qui nous écoutaient jusqu'à maintenant qui ont peut-être attendu la fin de votre présentation, vont je pense être assez déçus, parce qu'il n'y aura que des intentions. »

Monsieur Mathieu HANOTIN : « Merci Monsieur Chikhi pour cette intervention constructive. »

Madame Leyla TEMEL : « Merci. Bonsoir à toutes et tous. Madame Boutrih, vous posez la question de *que restera-t-il si on n'est pas Capitale Européenne de la Culture ?* Avant de répondre à cette question, je trouve déjà que c'est hyper intéressant puisque dans l'enceinte de ce conseil municipal et depuis presque un an maintenant, la Ville est mobilisée, le Conseil Départemental, l'association de préfiguration Périphéries et donc un certain nombre d'acteurs du territoire sont pleinement mobilisés pour que dans les derniers mois qui viennent et en décembre on soit en capacité de déposer un dossier auprès de l'Union européenne pour candidater et obtenir le

label. Donc déjà, dans le *qu'est ce qui restera ?* Il restera au bout de la 2^{ème} année, on a d'ores et déjà mis en mouvement le réseau d'acteurs au sens large du territoire, créé une association de préfiguration et avec celle-ci un outil fort pour mobiliser à travers des collègues l'ensemble des acteurs du territoire sans exclusive. Bien-sûr les acteurs culturels, les acteurs artistiques, les créateurs, mais également un collège des enfants pour donner la parole aux plus jeunes qui seront les acteurs de cette capitale en 2028. Les acteurs du monde économique, les acteurs des médias, les acteurs universitaires. Essayer de mobiliser le plus largement possible le territoire pour emmener avec nous toutes celles et ceux qui pensent qu'effectivement Saint-Denis peut être la capitale de la culture mais aussi capitale des cultures. Donc il restera déjà ça. Une méthodologie, une envie, une façon de travailler et de partager, de se réinterroger chacun-ne sur le projet culturel que les structures ou les uns et les autres peuvent porter. En cela déjà je trouve que c'est un bel héritage.

Ensuite vous dites que pour voir où on veut aller il faut regarder d'où on vient. Je crois précisément, et je trouve ça intéressant, qu'on puisse avoir le débat de façon sereine, puisqu' en préalable le maire a bien dit qu'il ne s'agissait pas en matière de culture de faire table rase du passé, de réinventer l'eau chaude, de dire poussez-vous, nous on sait mieux faire et que cette ville n'aurait pas son patrimoine et son héritage culturel fort. Bien au contraire puisque sinon on n'aurait même pas eu la prétention de penser qu'on peut être candidat à ce label si on ne savait pas ce qui avait été fait jusqu'ici en matière de politique culturelle et à quel point cette politique culturelle diffusée était présente et se voulait encore une fois la plus large possible. Après on ne va pas faire comme si il n'y avait pas de divergences, on regarde d'où l'on vient et on trace aussi une perspective, une ambition pour demain pour Saint-Denis, pour ses habitants. En la matière, effectivement, on a divergé. Est-ce qu'il fallait un lieu, un conservatoire pour dire que la culture se sanctuarisait dans un lieu pour quelques pratiquants et adhérents du conservatoire ou est-ce que la culture et la pratique amateur, on la souhaite dès le plus jeune âge et sur l'ensemble du territoire? On sait à quel point des familles de Franc-Moisin ou de S.F.C pour mettre à 17 h son enfant au conservatoire, c'est compliqué, même pour moi-même qui habite juste en face. Il y avait cette nécessité de réinterroger un projet, se dire que nous souhaitons mettre des moyens et ils ont été fléchés dans le PPI. Monsieur Chikhi par exemple sur cette question : 9 millions pour les investissements pour permettre de remettre en état à la fois le conservatoire existant, en faire un lieu dédié aux pratiques amateurs, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisqu'il accueille d'autres usages, mais aussi créer des lieux dans nos maisons de quartier, dans nos centres de loisirs et un peu partout dans la ville qui permettent d'être des endroits polyvalents, notamment chez les plus jeunes, pour leur permettre de se rendre facilement à tous les cours et toutes les pratiques d'initiation pour les plus jeunes.

Je ne vais pas faire beaucoup plus long là-dessus, mais en tout cas vous dire que vous faites référence à l'agence d'attractivité, comme si c'était quelque chose de sous-jacent, de caché. Le maire en a parlé dans son propos, les choses ont été présentées à Plaine Commune et encore une fois agence d'attractivité, rendre le territoire attractif, se tourner et en faire un objet touristique et qui donne à voir la richesse de ce territoire, il n'y a pas de gros mots là-dedans, il n'y a pas de volonté de trahir l'essence même de l'objet culturel, au contraire, prendre en compte le fait que sur ce territoire, la diversité, la richesse des acteurs et des pratiques et des cultures sont présentes et on veut montrer au contraire, n'en déplaise à certains que Saint-Denis, c'est la France que les cultures qui y sont présentes c'est justement que c'est cette diversité que l'on veut monter sur l'échelle métropolitaine, à l'Europe et au monde. »

Madame Samia BENSALÉM OULD AMARA : « Monsieur le Maire, mes cher-e-s collègues. Saint-Denis est une ville ouverte sur le monde. En effet, elle est riche d'une population issue de plus d'une centaine de cultures différentes. Elle est riche par les associations qui font vivre les cultures de divers horizons. Dans la mise en avant des droits culturels, notre politique volontariste encourage la cohabitation et la coexistence des différentes cultures présentes sur notre ville. La connaissance des autres, passe par la découverte de leur culture. Cette découverte se réalisera en construisant de nouveaux partenariats d'échanges culturels autour de la francophonie. Elle est engagée depuis ses origines pour la diversité culturelle et linguistique.

La fête de Saint-Denis sera le moyen de mettre à l'honneur des cultures présentes sur notre ville offrant ainsi les occasions de loisirs, de divertissement, de découverte, d'apprentissage, d'échange et de partage. Aussi, il est de notre devoir de préserver et de transmettre aux plus jeunes la mémoire issue de l'immigration. Le passé est une source inépuisable d'apprentissage pour tirer des leçons. Ensuite, inscrire Saint-Denis dans le dispositif touristique "route européenne de la céramique" permettrait les échanges linguistiques culturels et de savoir-faire avec les villes côtières d'Europe ce qui sera un atout pour notre candidature à Capitale Européenne de la Culture. La route européenne de la céramique propose des visites de villes comme Limoges, Delft aux Pays-Bas, Faenza en Italie, Selb en Bavière, et d'autres villes d'Europe. Cette inscription fera découvrir cette identité particulière de Saint-Denis qui a été une ville côtière entre le 13 et 15^{ème} siècle. Elle créera une offre touristique durable et compétitive autour de la céramique, fera découvrir les coulisses de la production de la céramique en observant les processus de fabrication et en s'y essayant. Elle développera l'art de la céramique à Saint-Denis lors d'échanges des savoir-faire. L'Unité d'archéologie et Franciade seront le cœur battant de ce projet interculturel. Enfin le dialogue des cultures autour des valeurs partagées ne fera que contribuer à la richesse de notre ville et à son équilibre. Monsieur le Maire comme vous venez de le dire, la culture est effectivement l'âme de la démocratie. Merci. »

Madame Gwenaëlle BADUFLE-DOUCHEZ : « Monsieur le Maire, cher-e-s collègues. Je voulais juste intervenir concernant la remarque de Monsieur Chikhi sur la culture et les jeunes et notamment les lycéens. Je pense qu'on ne peut pas s'arrêter à la culture mise en place dans un espace jeunesse de la ville. Je ne veux pas en faire une liste à la Prévert, mais si on fait par exemple un état des lieux de ce qui a été fait sur l'année scolaire 2021/2022, on pourra parler des P.A.E., des Projets d'Accompagnement Educatifs qui sont assez exceptionnels pour la ville de Saint-Denis, qui étaient déjà mis en place par la municipalité précédente et qui représentent plusieurs dizaines de milliers d'euros à destination de projets culturels très ambitieux, mis en place par des professeurs de collèges, de lycées, qui leur permettent à la fois de découvrir les offres culturelles du territoire, mais aussi les offres culturelles de toute l'Ile-de-France. Je pourrais parler aussi du festival Hip-Hop qui a depuis deux ans et sur sa version 2022 va aussi mettre en valeur la culture autour du roman et des cultures urbaines. On peut aussi parler de l'appel à projets « à vos plumes » qui cette année a permis de mettre en place des projets de très grande qualité au sein des établissements de la ville. On peut parler de l'exposition de photo journalisme mise en place entre les lycées Paul Eluard et le collège Iqbal Masih. On peut parler de la création d'un journal au lycée Suger et j'en passe et des meilleurs. On peut aussi parler de tous nos accueils culturels qui sont mis en place au sein du Théâtre Gérard Philipe, au sein du cinéma l'Ecran qui accueille par exemple collégiens et lycéens au cinéma. Donc la culture ne s'arrêtera pas à la fermeture de l'espace jeunesse, rassurez-vous Monsieur Chikhi. Je suis convaincue de la faire vivre dans les autres espaces jeunesses, mais aussi dans d'autres lieux et d'autres structures qui accueillent les jeunes que ce soit des collégiens ou des lycéens et des étudiants.

Madame Nadège GROSBOIS : « Un certain nombre de réponses ont été apportées mais je voulais évidemment répondre sur la question financière puisque vous êtes plusieurs à avoir soulevé cette question. L'évaluation financière est évidemment en cours. Comme je le disais tout à l'heure elle croise presque l'ensemble des directions. C'est un travail transversal et qui est mené en ce moment et qui sera affiné notamment lors du cadrage budgétaire à l'automne. Il faut avoir en tête que c'est une projection sur 3/4 ans sur la durée à minima du mandat. C'est une évaluation financière qui va être faite aussi projet par projet au cours du mandat. Je le disais aussi tout à l'heure dans la présentation, beaucoup de projets sont déjà engagés et déjà financés dès 2022. Tous les encadrés que vous avez dans la présentation, il y a déjà de nombreuses actions qui sont engagées. Madame Badufle en citait quelques-unes à l'instant, mais effectivement, ce sont déjà des actions qui sont financées dès 2022. Autre chose, on travaille aussi à aller chercher des financements à l'extérieur. Les directions sont très impliquées dans cette démarche-là, pour faire financer des actions par d'autres, par des partenaires que nous avons, soit nouveaux, soit de longue date et nous réussissons sur certaines initiatives à être partenaires et à prêter des lieux et à faire financer les actions par des partenaires extérieurs.

En tout cas, rassurez-vous, les budgets, les financements seront mis en cohérence avec chacun des projets, c'est déjà le cas, au cas par cas projet après projet, nous ne nous lançons jamais dans des projets culturels sans savoir comment nous allons le financer. Donc vous aurez des éléments chiffrés déjà à l'automne. »

Monsieur Mathieu HANOTIN : « Merci Madame Grosbois. Sur le cinéma, parce qu'il y a eu une question spécifique de Monsieur Chibane. Où et quand il n'y a pas de sujet. Honnêtement, nous ce qu'on réaffirme dans ce document, c'est la volonté non seulement de pérenniser mais de développer la question d'une offre de cinéma de centre-ville. C'est quoi un cinéma de centre-ville ? C'est un cinéma où on va à pied. Aujourd'hui, nous avons ouvert les réflexions sur où nous pourrions y trouver les éléments de développement, parce que c'est vrai que les locaux actuels sont extrêmement contraints et qu'il y a peu de capacité d'évolution des locaux sauf à des coûts qui sont extrêmement prohibitifs. Je n'ai pas de réponse à ce stade. En tout cas, ce que je souhaite, c'est que si un jour il y a une évolution, on maintienne l'activité cinématographique dans les lieux actuels jusqu'à concurrence d'avoir trouvé un autre lieu où on pourrait développer une offre cinématographique de centre-ville. C'est simple. Aujourd'hui, si vous me demandez où, je n'ai pas cette réponse clairement. Work in progress comme on dirait de l'autre côté de l'Atlantique.

Je voudrais surtout revenir sur ce qui a l'air de vous inquiéter, sur les questions budgétaires. L'essence même d'un rapport d'orientation stratégique, c'est justement de ne pas l'accoler à une perspective budgétaire, sinon on est dans un plan d'actions, on est dans une liste un peu à la Prévert. Là, l'enjeu est de montrer une direction, de donner du sens. Je vais vous dire les choses très clairement, telles que je les pense. Je pense et je l'avais dit dans mon discours, nous avons trouvé effectivement quand nous sommes arrivés en responsabilité que de nombreuses actions avaient été menées, y compris par la précédente municipalité. Je pense qu'une des forces de l'action que nous allons mener, j'espère à travers l'obtention du label Capital Européenne de la Culture, c'est notre capacité à donner du sens, à fédérer l'ensemble de ces énergies qui étaient déjà présentes sur notre territoire. En organisant ces croisements et en fédérant ces énergies, oui, je réponds à la question et on pourra aller plus loin de ce qui se faisait précédemment, en faisant en sorte que le rayonnement à la fois à l'extérieur et aussi le rayonnement de cette politique culturelle soit beaucoup plus fort. Loin de moi, l'idée de dire qu'il ne s'est rien passé avant, vous l'avez compris, je vous l'ai dit, mais loin de moi aussi l'idée de dire qu'on ne peut pas inventer mieux, faire plus, faire différent, mieux fédérer dans le futur.

C'est dans cet état d'esprit positif que nous nous trouvons. Comment nous allons le faire ? Ecoutez comme tous les ans, on répondra à organiser les contraintes financières qui sont les nôtres par rapport à nos ambitions. Si la

question c'est est ce que nous allons devoir continuer à faire des efforts pour financer la montée en charge de nos politiques culturelles, la réponse est oui.

C'est sûr. Evidemment, nous n'allons pas inventer l'argent, nous ne monterons pas les taux des impôts. Oui on continuera cette stratégie, une meilleure utilisation de l'argent public et une montée en charge des politiques culturelles sur nos ressources propres mais également grâce à notre outil fonds de dotation, en allant intéresser le mécénat d'entreprises en particulier et pas que, les autres fondations pour nous accompagner sur des politiques d'investissement comme des politiques de projet, là-dessus dans les champs culturels. Le fonds de dotation ne sera pas dédié uniquement dans le champ culturel mais néanmoins il en sera une de ses composantes majeures à l'évidence. Est-ce que ce rapport finalement est un rapport de candidature pour notre dossier Capitale Européenne de la Culture. La réponse est non. Notre acte de candidature se fera le 1^{er} décembre, ce sera le big book que nous rendrons. Qu'est-ce que c'est finalement Capitale Européenne de la Culture ? C'est une sorte de grand festival qui a lieu pendant un an, un peu l'année d'avant et l'année d'après, mais sur l'année 2028. In fine, c'est sur ce festival, en partie, qu'on sera jugé. Là, ce dont on se dote, c'est une stratégie culturelle renouvelée qui organise cette montée en puissance des politiques culturelles jusqu'en 2028. C'est ça la base que l'on veut et on est jugé aussi sur ça.

L'obtention du label doit nous permettre d'avoir un effet levier supplémentaire pour aller encore plus loin, encore plus fort dans la direction que l'on pose, mais finalement que l'obtention de ce label permet d'augmenter l'intensité de ce projet d'orientation et d'action culturelle. C'est ça la démarche. Le fait de ne pas obtenir le label, si d'aventure c'était le cas, mais je vous rassure car je suis sûr que grâce à votre engagement Madame Boutrih, nous avons toutes les chances de gagner, parce que votre engagement sera déterminé, motivé dans les mois et années à venir, j'en suis certain. Mais même si d'aventure ce n'était pas le cas, oui ce projet garderait toute sa pertinence et resterait notre feuille de route.

Mes cher-es collègues, je pense qu'on a fait le tour. En tout cas, je suis très heureux qu'on ait pu consacrer presque une heure et demie de notre conseil municipal aux questions culturelles, à ceux qui disent qu'on ne parle pas assez culture dans les différents hémicycles, ici au moins on a fait la preuve du contraire.

Je voudrais dire pour conclure un énorme merci à Luc Lambert et à ses équipes de la culture parce que le travail qui a été fourni au côté de Nadège pour présenter ici ce projet d'orientation et d'action culturelle d'une aussi grande qualité est vraiment gigantesque. Du coup, je veux le féliciter et à travers lui l'ensemble des équipes de la direction de la culture.»

Vote à main levée

Pour : 52

A-3 - Laurent MONNET, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Monsieur Laurent Monnet : « La commande publique représente une part conséquente du budget de la ville et son impact sur la vie de notre cité est évidemment majeur. Elle représente aujourd'hui environ 60 M€ par an, c'est à dire un peu plus de la moitié de budget de la ville hors masse salariale.

C'est dire le caractère stratégique de la commande publique dans la conduite du projet municipal mais aussi pour le dynamisme économique du territoire

C'est pourquoi, pour construire la ville équilibrée et durable que nous avons proposé aux Dionysiens, il y a un peu plus de deux ans de cela maintenant, il nous a paru essentiel de réorienter cette commande publique par une plus grande prise en compte des impacts écologiques et sociaux des activités qu'elle génère.

L'enjeu pour nous est de mettre chaque achat au service de la transformation écologique de la ville, au service aussi d'une ville plus inclusive.

Car, comme c'est le cas de ceux de chaque français, nous pensons que nos achats peuvent contribuer à faire changer la société, à construire un monde, et en particulier une ville, plus durable.

C'est pourquoi, dès ma prise de responsabilité, je me suis attaché, avec les équipes de la commande publique que je remercie vivement pour tout le travail réalisé, à tracer les lignes de notre politique d'achat écologiquement mais aussi socialement responsable. De là à rédiger un SPASER, Schéma de Promotion des Achats Socialement et écologiquement Responsable, il n'y avait plus qu'un petit pas, que nous avons franchi et nous vous le proposons donc ce soir pour approbation.

Nous vous le proposons ce soir d'ailleurs sans attendre que la réglementation ne nous le demande, puisque qu'au regard du montant des achats de la ville nous n'aurions eu à le faire qu'au début de l'année prochaine !

Monsieur Mathieu HANOTIN : Quand on fait une déclaration d'urgence climatique, c'est important de ne pas perdre des mois et de ne pas attendre qu'on nous impose des choses. Le plus souvent quand on prend quelques mois de plus, cela se transforme vite en années et l'on fait des choses de manière contrainte.

Un grand bravo à Laurent MONNET, à ses équipes et à l'ensemble des directions. Puisqu'une politique d'achat ambitieuse, c'est en premier lieu s'appliquer à soi-même ce que l'on dit aux autres de faire. Et c'est ce que l'on fait aujourd'hui et je suis convaincu que cela sera extrêmement vertueux pour l'avenir. C'est pour cela que l'on a souhaité le mettre en affaire importante, même si les affaires de la commande publique sont souvent reléguées aux affaires courantes. On voulait montrer ce que la ville de Saint-Denis souhaite à l'avenir sur ses achats de plus en plus vertueux.

Sortie de Madame Sabrina ATTARI et Madame Sonia RABHI.

Vote à main levée

Pour : 50

B-1 - Adrien DELACROIX, adjoint au Maire, demande au Conseil:

- D'approuver le protocole de cofinancement des études de faisabilité architecturale et de développement durable dans le cadre de l'accompagnement à la mutation d'îlots
- D'autoriser le maire à signer ledit protocole.

Monsieur Mathieu HANOTIN : Je partage avec Monsieur Delacroix l'urgence et la nécessité de monter notre capacité à l'acquisition foncière, puisque c'est vraiment à cet endroit que commence notre capacité à réécrire la ville, à changer la donne et à ne pas laisser faire la spéculation immobilière.

Retour de Madame Sabrina ATTARI et Madame Sonia RABHI.

Sortie de Monsieur Rabia BERRAI avec le mandat de Kamel AOUDJEHANE, Madame Andrée MINC

Vote à main levée

Pour : 49

B-2.1 - Oriane FILHOL, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver les dénominations d'espaces publics dans le quartier Pleyel - Confluence comme suit:

- le nom « Allée de Seine » est conservée pour le prolongement de l'allée de Seine
- la rue des « Frères Lumière » est renommé rue Alice Guy.
- Les traversée 2 et 3 reliant la rue Volta et le prolongement de l'allée de Seine sont dénommées mail Ada Lovelace
- La traversée 1 reliant le prolongement de l'allée de Seine à la rue Volta est dénommée Mail Hedy Lamarr
- le nom « rue François Coignet » est conservé pour le prolongement de la rue Coignet.
- La nouvelle rue créée entre la rue Charles Michels et le prolongement de la rue Coignet est dénommée: Santé Belair.

Retour de Madame Andrée MINC

Sortie de Madame Sonia RABHI, Madame Mélissa RODRIGUES-MARTINS, Madame Judith AMOO et Monsieur Christophe DURIEUX.

Vote à main levée

Pour : 46

B-2.2 - Oriane FILHOL, adjointe au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver la proposition de dénomination suivante « pôle Marthe Gauthier » pour Le pôle santé/petite enfance accueillant une maison de santé pluri-professionnelle, une MPE et un nouveau relai Petite enfance.

Monsieur Mathieu HANOTIN: On a dû agir un peu dans l'urgence, comme on avait des obligations par rapport au village olympique en particulier. Mais vraiment, on souhaite pour les futures rues que l'on sera amené à créer et voir potentiellement celles à renommer, que l'on puisse vraiment aussi avec des formes différentes en fonction des endroits où l'on sera, à être aussi dans des démarches de concertation, d'association, tout ou partie avec la population. On essayera de développer cela à l'avenir pour les conseillers municipaux et pour le reste de la population;

Vote à main levée

B-3 - Oriane FILHOL, adjointe au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver un protocole avec le parquet de Bobigny de signalement mais aussi de suivi des dossiers concernant les élus municipaux et de relations avec la ville de Saint-Denis.
- D'autoriser le Maire à signer ledit protocole.

Sortie de Monsieur Laurent MONNET et Madame Samia BENSALÉM OULD AMARA, Madame Alice RONGIER donne mandat à Madame Oriane FILHOL.

Vote à main levée

Pour : 44

B-4 - Oriane FILHOL, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre entre le Tribunal de Grande Instance et la Ville de Saint-Denis.

Madame Sofia BOUTRIH : Monsieur le Maire, chers/chères collègues, il ne se passe pas une séance du conseil municipal sans que nous voyons, délibération par délibération, se renforcer un arsenal répressif dans notre ville. Ce positionnement ne fait que montrer la béance de votre discours en matière de prévention et de dissuasion. Vous exhumez une loi controversée de 2007 pour mettre en place la procédure de rappel à l'ordre que la plupart de vos collègues, les maires de banlieue ont justement enterrée. Une nouvelle fois, vous courez, vous volez même à la rescousse d'une police nationale affaiblie et d'une justice en difficulté dans notre département pour apparaître encore une fois comme le bon élève auprès de la Préfecture. Un Maire qui n'a peur de rien, mais qui porte tout de même un gilet pare-balles dans sa propre ville.

Sur ce sujet comme sur tant d'autres, votre politique sécuritaire, j'aurais pu évoquer la ligue des droits de l'Homme ou bien l'excellente sénatrice communiste Nicole BORVO, mais je n'en ferai rien. Je vais tout simplement vous lire un extrait du discours de Jean-Pierre SUEUR, que l'on ne peut qualifier de gauchiste au moment du vote de la loi en 2007. Rappelons pour mémoire que le Ministre de l'Intérieur de l'époque s'appelait Christian ESTROSI. Je cite : « Le Maire n'a pas à assumer les compétences dévolues à la police nationale. Confondre leurs compétences, c'est risqué et on le constate d'ores et déjà ici ou là, des tentatives de main mise municipale dans des domaines qui en vertu de la loi et de la Constitution relèvent de la responsabilité de l'Etat. Cette responsabilité doit être respectée, car c'est une garantie républicaine forte par la police nationale donc par l'Etat Républicain dans le cadre de ses pouvoirs régaliens. De la même manière, confondre les compétences du Maire et celle des magistrats, c'est risquer des évolutions inacceptables et préjudiciables à la séparation des pouvoirs. Il ne faut pas vouloir que le Maire fasse tout. Comme nombre de Maires l'ont eux-mêmes signalé, une telle situation deviendrait très vite intenable. Que le Maire soit un partenaire au sens fort du terme des services de l'Etat, de la justice, de la police nationale, nous sommes d'accord. En revanche, s'il devient un auxiliaire de justice ou un substitue nous pouvons l'accepter ».

Voilà Monsieur Le Maire, ce qui devrait vous amener peut être à réfléchir. Nous, nous sommes fidèles aux valeurs portées par la Gauche et en l'espèce y compris celle-ci de cette composante socialiste. Je vous remercie.

Monsieur Mathieu HANOTIN : Ce qui est bien avec les citations, quand on cherche on trouve toujours. Comme le disait Adrien DELACROIX, mais si j'avais gratté un peu du côté de Trotsky ou de Lénine, je suis sûr que j'en trouverai d'autres qui ne seraient pas forcément dans la veine de ce que vous venez de dire. Mais peu importe, je dirai les choses plus simplement. Je ne suis pas d'accord avec Jean-Pierre SUEUR ; Enfin en tout cas dans 80% du propos que vous venez d'évoquer. Ce n'est pas ma vision des choses. Je suis dans une démarche de prévention d'empêcher la reproduction de faits négatifs pour notre communauté. Je ne pense vraiment pas que l'on soit un « auxiliaire de justice ». De construire une réponse adaptée qui est proportionnée à une faute qui est commise faible, mais qui parfois à l'échelle d'un mineur, c'est important qu'il y ait une réponse institutionnelle et donc agile et rapide pour que cela se mette en place. Donc oui, je suis convaincu que c'est prévenir peut être demain, la commission d'une infraction plus grave, qui elle appellerait à des réponses judiciaires. Et oui, accessoirement, quand on connaît l'embolie que connaît notre justice dans notre département, de construire des réponses agiles, rapides qui n'attendent pas parfois des mois et des années pour être enclenchées, oui je pense que c'est important. Là on n'est pas dans le champ pénal.

Donc évidemment, les faits que l'on serait susceptible de toucher ne seront pas dans le champ pénal. Je prends quand même cette analogie. Car quand on parle en particulier des mineurs et des jeunes, le temps n'a pas la même valeur pour les mineurs que pour nous autres ici réunis. Effectivement, quand on tient un laps de temps entre la commission d'une infraction ou même d'une bêtise pour dire les choses et une réponse de l'institution publique au sens large, quand ce temps il s'éloigne trop, et bien cela crée des mécanismes pervers. Cela peut parfois développer des sentiments d'impunité, parfois un sentiment d'injustice, parce que quand on vient répondre à un fait qui s'est passé un ou deux ans avant parfois et bien on n'est plus en accord. Parce que quand on a 15 ans, 2 ans c'est 1/7 de sa vie, ce qui n'est pas la même chose quand on est adulte. Et l'on change

beaucoup plus vite notamment quand on est mineur.

Donc, là-dessus oui, notamment en ce qui concerne les mineurs, c'est une vraie mesure de prévention le Maire qui est le premier magistrat de la Ville, a un rôle à jouer pour la tranquillité publique.

Sur les autres sujets et je pense aux mariages en particulier, effectivement on est en difficulté et vous-même y avez été confrontés, quand vous étiez en responsabilité. Il faut trouver des réponses, qui ne peuvent pas être des réponses judiciaires. Donc on n'a pas envie que cela soit des réponses policières pour un évènement qui est censé être un évènement heureux et dans lequel et en même temps, il faut qu'on arrive à lutter contre le sentiment du tout est permis, parce que c'est le mariage. Finalement le mariage ne décrète pas une abolition des règles de vie en communauté y compris parfois en mettant en danger de la vie d'autrui.

Avoir cet outil, pour notre capacité de réaction, cela me paraît extrêmement important. En tous cas et honnêtement, je trouve que c'est une vision très biaisée que vous avez, madame BOUTRIH.

Je vous invite à regarder votre ami qui n'est pas réputé pour être socialiste, Monsieur SARRABEYROUSE, Maire de Noisy-le-Sec qui est lui-même communiste et qui vient de mettre en place la même mesure de rappel à l'ordre il y a quelques mois. Donc s'il vous plaît ne mettons pas de la politique politicienne là où il n'y a pas lieu d'en mettre. Il y a des outils que le droit permet. Il nous paraît important de les utiliser avec parcimonie, avec mesure bien-sûre. Je trouve qu'à tout vouloir politiser, on perd en crédibilité.

Monsieur Kader CHIBANE : Je suis souvent d'accord avec Sofia BOUTRIH, là ça ne sera pas le cas. Moi je vois cela comme une mesure de prévention. C'est bien avant une procédure judiciaire. Surtout pour des mineurs qui peuvent poser des problèmes aux abords des collèges. Si pour eux c'est un garde de fou, si pour eux cela permet une prise de conscience, si cela permet d'investir les parents, pourquoi pas. Et moi, c'est comme cela que je le vois et l'on en avait parlé dans le cadre du CLSPDR. C'est cette mission là qu'il faut donner. Il faut donner tous les moyens en tous cas. Quand les jeunes glissent dans des actes de délinquance où ils commettent un certain nombre d'actes inappropriés dans l'espace public, tout ce qui peut être fait est une bonne chose. Et si l'autorité du Maire et de la municipalité peut y participer, moi je suis favorable. Et sachez que moi je suis très attaché aux politiques de prévention. Et c'est une mesure parmi d'autres dans un ensemble, dans une politique globale qui peut servir. Et si cela pouvait servir à quelques-uns de prendre conscience et cela sera déjà quelque chose de fait. Sur ces questions de prévention et de sécurité, on a vraiment besoin de tout le monde. On a des désaccords des fois sur d'autres sujets de la sécurité. Sur celui-ci, moi je vous apporte mon soutien, parce que je pense que c'est une mesure intelligente, encadrée qui peut être efficace.

Madame Sofia BOUTRIH : Juste une petite remarque. Comme Madame FILHOL et Kader CHIBANE faisaient référence notamment au CLSPDR, moi je vous invite à lire le rapport de la mission FLASH sur l'évaluation du CLSPDR qui dit justement que le rappel à l'ordre n'est pas forcément une solution. Et ce qu'il manque, c'est les moyens qu'il y a à l'échelle de l'Education nationale, de la justice etc... Il est là le travail de prévention. Donc le rappel à l'ordre, il existe c'est bien. Ce n'est pas antinomique, mais ce n'est pas la solution. Sur la question des mineurs, ce n'est pas un rappel à l'ordre du Maire qui va éviter à un jeune le décrochage scolaire, la violence dans laquelle il vit et peut-être les violences qu'il commet.

Monsieur Mathieu HANOTIN : Comme le disait Monsieur CHIBANE, en toute modestie, si cela est efficace avec quelques-uns, c'est toujours cela de pris. Et cela ira dans le bon sens. Cela n'a pas vocation à être LA solution. Vous avez une sorte de passion pour les gilets pare-balles, Madame BOUTRIH. Je souhaiterais vous voir à une occasion de mission d'observation de la police municipale. Ce qui vous donnera l'occasion d'en revêtir un, comme l'ensemble des personnes qui viennent en mission d'observation et en patrouille avec la police municipale. Et les artistes en immersion, quand ils étaient avec la police municipale pour faire leur *saynète* de scena nostra - que vous étiez un certain nombre à venir applaudir- eux aussi, ils ont revêtu un gilet pare-balle. Peut-être un jour, vous serez intéressée par cette proposition. Cela sera l'occasion de faire une photo commune avec chacun de nos gilets pare-balles. Peut-être que cela fera bruisser les réseaux sociaux à cette occasion.

Madame Sofia BOUTRIH : Je n'ai pas besoin de gilet pare-balles pour me balader à Saint-Denis Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Si un jour vous avez à faire une mission d'observation avec la police municipale, cela sera une obligation de porter un gilet pare-balles. Si un jour cela vous intéresse, je vous promets que cela ne sera pas une option.

Retour de Monsieur Laurent MONNET, Madame Samia BENSALAM OULD AMARA et Madame Alice RONGIER et Monsieur Rabia BERRAI avec le mandat de Monsieur Kamel ALOUDJEHANE.

Sortie de Madame Leyla TEMEL et Madame Idandine WANZEKELA.

Vote à main levée

Pour : 37

Contre : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme

B-5 - Oriane FILHOL, adjointe au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver la création d'une antenne France Services dans le quartier de Pleyel,
- D'approuver la convention de partenariat avec l'association PIMMS Médiation ainsi que l'attribution d'une subvention à cette dernière

Retour de Madame Leyla TEMEL

Sortie de Madame Nadège GROSBOIS, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Antoine MOKRANE, Monsieur Blaise NDJINKEU et Madame Aissatou CISSE.

Vote à main levée

Pour : 42

B-6.1 - Oriane FILHOL, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver la convention entre la commune et l'Office Public de l'Habitat de Plaine Commune concernant les épiceries solidaires et autorise le Maire à signer ladite convention.

Retour de Monsieur Blaise NDJINKEU et Madame Aissatou CISSE.

Sortie de Monsieur Daniel DALIN.

Vote à main levée

Pour : 43

B-6.2 - Oriane FILHOL, adjointe au Maire, demande au Conseil:

- d'approuver le Projet d'épicerie solidaire avec l'association Echo des sans mot, et la convention afférente
- d'approuver le versement d'une subvention à ladite association.

Vote à main levée

Pour : 43

B-6.3 - Oriane FILHOL, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver dans le cadre de son projet d'Épiceries solidaires, la convention à conclure avec l'association Mahraba, et d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à ladite association.

Vote à main levée

Pour : 43

B-6.4 - Oriane FILHOL, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver dans le cadre du projet Épiceries Solidaires, la convention à conclure avec l'association Plaine de Vie et d'approuver le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à ladite association dans le cadre de ce projet.

Vote à main levée

Pour : 43

B-7.1 - Leyla TEMEL, adjointe au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver le principe de la gratuité de la cantine scolaire aux enfants inscrits au CP
- D'approuver la cotisation annuelle liée aux différents temps péri, extra-scolaires et pause méridienne
- D'approuver le maintien de l'échelle du tarif des repas en périscolaire applicable aux familles
- D'approuver le règlement intérieur afférent à ce projet

Retour de Madame Nadège GROSBOIS, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Idandine WANZEKELA, Sortie de Monsieur Adrien DELACROIX avec le mandat d' Hervé BORIE, Madame Nathalie VORALEK, Madame Samia BENSALAH OULD AMRA et Madame Alice RONGIER qui donne mandat à Madame Oriane FILHOL.

Vote à main levée

Pour : 38

Abstentions : 9 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

B-7.2 - Leyla TEMEL, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver la nouvelle tarification des activités périscolaires et extrascolaires à l'Ecole Municipale des Sports pour l'année 2022/2023.

Vote à main levée

Pour : 47

B-8 - Shems EL KHALFAOUI, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association SDUS au titre du sport de haut niveau RUGBY et d'autoriser le Maire à la signer
- D'approuver le versement d'une subvention à l'association SDUS dans le cadre du sport de haut niveau

Sortie de Monsieur Rabia BERRAI avec le mandat de Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Nora BENSALAH avec le mandat de Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Kader CHIBANE.

Vote à main levée

Pour : 43

B-9 - Shems EL KHALFAOUI, adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver le lancement de l'appel à projet " Réinventons le sport dans les quartiers" ainsi que le règlement de celui-ci.

Sortie de Monsieur Mathieu HANOTIN avec le mandat de Madame Daniela DUDAS

Vote à main levée

Pour : 40

B-10 - Shems EL KHALFAOUI, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- d'approuver la création d'une Ecole municipale de Sport Adapté (EMSA) au sein de l'Ecole Municipale des Sports de Saint-Denis
- d'approuver la convention de partenariat avec le Comité Départemental de Sport Adapté 93 et d'autoriser le Maire à signer ladite convention

Retour de Monsieur Rabia BERRAI avec le mandat de Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Nora BENSALAH avec le mandat de Madame Jaklin PAVILLA.

Vote à main levée

Pour : 44

B-11 - Sabrina ATTARI, adjointe au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver le renouvellement des projets sociaux des maisons de quartier de la Plaine et de Floréal.
- D'approuver la demande de renouvellement des agréments de la Caisse d'Allocations Familiales sur 2022-2026 et d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.
-

Mes chers collègues, ils nous est demandé de voter ce soir les projets sociaux des deux dernières maisons de quartiers Plaine et Floréal et de demander à la CAF de Seine-Saint-Denis le renouvellements de nos agréments « centre social » pour la période 2022 – 2026.

Nos maisons de quartiers sont des centres sociaux faits pour les habitants et avec les habitants. Le temps du renouvellement de leurs projets sociaux est un moment important qui nous amène à nous projeter sur une longue période d'activité et a questionner nos actions et notre fonctionnement.

L'action du centre social est donc destinée à soutenir, grâce à une équipe professionnelle, des groupes de personnes dans la résolution des problématiques qu'ils rencontrent au quotidien sur leur territoire, et à impulser les relais ad hoc. Chaque maison de quartier inscrit son action généraliste en articulation et en complémentarité avec les acteurs et institutions spécialisées d'un territoire.

Cette démarche de renouvellement a été faite de façon partenariale avec l'ensemble des acteurs (services municipaux, acteurs institutionnels, associations, usagers...).

Les projets sociaux sont ainsi des documents vivants qui donnent un cap. Evalués chaque année, en particulier par la CAF, chaque projet social est régulièrement réinterrogé et fait l'objet d'ajustements, d'approfondissements et de déclinaisons plus concrètes. A la faveur des grands chantiers en cours (Plan éducatif

global, convention territoriale globale, mission égalité femmes hommes, ...) et des dynamiques évènementielles du territoire, ces programmes d'actions se verront donc enrichis au fur et à mesure.

Renouvellement du projet social de la maison de quartier de La Plaine.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des actions qui sont préposées, mais juste rappeler que la démarche de renouvellement a été entamée dès janvier 2021 par le lancement d'une exposition sur les centres sociaux dans le hall de l'équipement. Que ce projet s'inscrit dans un contexte de poursuite des mutations du quartier (JOP24, Campus Condorcet...). Les objectifs prioritaires de ce projet social sont :

- Redéfinir et développer la participation active des habitants et construire un partenariat thématique à l'échelle du territoire
- Développer et consolider l'accompagnement des publics dans un objectif d'autonomie sociale
- Développer les actions et services en direction des familles et promouvoir la mixité, en lien avec le Plan éducatif global
- Communiquer, animer le territoire en bénéficiant des dynamiques Grands événements du territoire, sensibiliser à l'environnement

Renouvellement du projet social de la MQ Floréal

La démarche de renouvellement a également débuté en janvier dernier. Plus de 130 questionnaires ont été remplis afin de nourrir la réflexion. La maison de quartier est bien implantée, très fréquentée. Ce projet social prend en compte les travaux qui auront lieu dans la cadre du PPI au sein de la Maison de quartier et qui affecteront l'organisation de celle-ci en 2024. Les objectifs prioritaires pour les habitants sont :

- Accompagner les habitant.e.s dans l'accès à leurs droits, les accueillir, les informer et les orienter, leur proposer des actions de formation pour développer leur autonomie
- Prendre soin de soi : Prendre du temps pour soi, développer ses talents, préserver sa santé
- Accompagner les enfants dans leur parcours scolaire, conforter et développer les actions Petite enfance, en profitant de l'extension de la Maison de quartier, poursuivre les actions parents-enfants pendant les vacances, accompagner et soutenir les parents
- Poursuivre les temps festifs et conviviaux, dans la maison et hors les murs
- Concevoir un équipement rénové au plus près des besoins des habitant.e.s

Je tiens à remercier l'ensemble des habitantes et des habitants qui se sont impliqués, les partenaires institutionnels et associatifs et bien sur les agentes et les agents de la direction de la vie des quartiers et de l'ensemble des services qui interviennent dans les maisons de quartiers.

Je vous remercie.

Retour de Monsieur Adrien DELACROIX avec le mandat de Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Alice RONGIER.

Sortie de Madame Danièle GLIBERT avec le mandat de Madame Marie-Claire NUFFER, Monsieur Shems EL KHALFAOUI avec le mandat de Monsieur Bertrand REVOL.

Arrivé de Monsieur Kamel AOUDJEHANE.

Vote à main levée

Pour : 45

B-12.1 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil:

- d'approuver la charte de fonctionnement 2022 du Fonds d'Initiatives Associatives
- d'approuver la programmation dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022 et d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Retour de Monsieur Mathieu HANOTIN avec le mandat de Madame Danièle DUDAS, Madame Danièle GLIBERT avec le mandat de Madame Marie-Claire NUFFER.

Sortie de Madame Aïssatou CISSE, Monsieur Shems EL KHALFAOUI avec le mandat de Monsieur Bertrand REVOL et Madame Sofia BOUTRIH avec le mandat de Monsieur David PROULT.

Vote à main levée

Pour : 46

B-12.2 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Les affranchis dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.3 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association LA LUMIERE DE L'ANGE ZEINA dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.4 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Denise & Cie dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.5 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Association Bondy Ambition dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.6 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Cœur et la main tendue dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.7 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Flow Saint-Denis 93 dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.8 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association LABO DES MAILLES dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.9 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Maison Jaune dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.10 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Mémoire vivante de la Plaine dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.11 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Moi-même dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.12 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association NAMETOU France dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.13 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Ouverture Perspective Avenir dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.14 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association SAINT DENIS SPORT ET BIEN ETRE dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.15 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association TUABOU JIKKE dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.16 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Union des Jeunes pour la Solidarité et le Progrès dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.17 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Univers project 93 dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-12.18 - Sonia RABHI, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association VIVRE ENSEMBLE À PICASSO dans le cadre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022.

Vote à main levée
Pour : 46

B-13.1 - Benjamin MEURA, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver la Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Saint-Denis et l'association la Bourse du travail de Saint-Denis et d'autoriser le Maire à la signer
- D'approuver le versement d'une subvention à ladite association.

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport présentant la nouvelle convention entre l'association bourse du travail et la ville de Saint-Denis.

L'association bourse du travail organise la présence des syndicats au sein du bâtiment, leur demande de salles et de bureaux et oriente les salariés ou personnes sans emploi dionysiens qui ont besoin d'accompagnement pour défendre leurs droits.

La Bourse du Travail de Saint-Denis qui fêtera ses 40 ans d'existence cette année a toujours eu la particularité d'accueillir également le monde associatif. Nous sommes fiers de posséder un tel équipement et nous souhaitons le remettre au cœur de la vie des Dionysiennes et des Dionysiens en renforçant sa fréquentation, ses usages et son attractivité.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons échangé pendant plusieurs mois avec la Commission administrative de l'association bourse du travail afin de reposer à plat nos liens avec elle et de sécuriser les conventions qui nous lient à cette association.

Il vous est donc demandé de voter 3 conventions. Une première convention d'objectifs et de moyens avec l'association Bourse du travail avec une subvention de fonctionnement de 30 000 euros la première année puis de 13500 euros les années prochaines. Une convention d'occupation de locaux qui maintient les usages syndicaux aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} étage du Bâtiment Bourse du travail et la clarification de l'organisation des réservations des salles de réunion entre l'association et la vie associative. La mise à disposition de personnels à l'association: deux personnes jusqu'à la fin de 2022, puis une seule.

A la suite du vote du Plan Pluriannuel d'Investissement et notre volonté de réduire la dette patrimoniale, une rénovation de la bourse du travail va être lancée d'ici quelques années. Ce bâtiment mérite d'être profondément rénové au profit des associations, des syndicats et des usagers en repensant les besoins qui sont aujourd'hui différents de ceux d'il y a 40 ans. Ce travail sera fait en lien avec les usagers de la bourse. Un travail sera également engagé avec les syndicats pour travailler à une nouvelle dénomination du lieu, dans un but là encore de féminisation des espaces publics, comme l'a fait très récemment le Conseil Départemental en renommant sa bourse du travail : Clara Zetkin.

Sortie de Monsieur Corentin DUPREY et Madame Sabrina ATTARI

Vote à main levée

Pour : 45

B-13.2 - Benjamin MEURA, adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver la convention de mise à disposition de locaux à titre précaire entre la ville de Saint-Denis et l'association de la Bourse du travail de Saint-Denis.

Vote à main levée

Pour : 45

B-13.3 - Benjamin MEURA, adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver la convention afférente à la mise à disposition de personnels de la Ville auprès de l'association de la Bourse du travail de Saint-Denis et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Vote à main levée

Pour : 45

B-14 - Katy BONTINCK, 1ere adjointe au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver le plan de lutte contre les punaises de lits sur le territoire dionysien
- D'approuver le soutien de l'inscription de Saint-Denis dans la dynamique territoriale de l'EPT, avec la candidature de Plaine Commune comme territoire pilote.
- D'approuver les termes de la convention avec l'association Compagnons bâtisseurs Ile-de-France et d'autoriser le Maire à la signer.

Retour de Monsieur Shems EL KHALFAOUI avec le mandat de Monsieur Bertrand REVOL, Madame Sofia BOUTRIH avec le mandat de Monsieur David PROULT

Sortie de Madame Leyla TEMEL.

Vote à main levée
Pour : 48

Monsieur Mathieu HANOTIN : C'est vraiment un problème qui concerne nos concitoyens-ennes qui subissent des situations très douloureuses et leur montrer qu'il y a des solutions qui existent déjà et d'autres que nous sommes en train de construire.

B-15 - Laurent MONNET, adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver la Charte de déontologie des achats de la ville.

Sortie de Madame Oriane FILHOL, Monsieur Rabia BERRAI.

Vote à main levée
Pour : 46

B-16.1 - Benjamin MEURA, adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commandes de travaux d'entretien d'un montant inférieur à 25 000 € HT dans le cadre du renouvellement du dispositif de baux de travaux sur le patrimoine communal et du CCAS de la Ville de Saint-Denis.

Sortie de Madame Katy BONTINCK avec le mandat de Monsieur Boris DEROOSE.
Départ de Madame Alice RONGIER qui donne mandat à Madame Oriane FILHOL.

Vote à main levée
Pour : 43

B-16.2 - Benjamin MEURA, adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents, avec remise en concurrence à la survenance du besoin de travaux programmés d'un montant supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 250 000 € HT dans le cadre du renouvellement du dispositif de baux de travaux sur le patrimoine communal et du CCAS de la Ville de Saint-Denis.

Vote à main levée
Pour : 43

B-16.3 - Benjamin MEURA, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes dont la ville de Saint-Denis est coordonnatrice pour la passation des deux accords-cadres (mono-attributaire à bons de commandes et multi-attributaires à marchés subséquents).
- D'Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution concernant cette affaire.

Vote à main levée
Pour : 43

B-17 - Adrien DELACROIX, adjoint au Maire, demande au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de règlement de publicité intercommunal présenté par l'EPT Plaine Commune.

Vote à main levée
Pour : 43

Monsieur Mathieu HANOTIN : C'est un sujet crucial pour la qualité visuelle de notre centre-ville en particulier, mais pas que. Et aussi accessoirement pour aussi savoir comment cela rentrera en vigueur pour notre taxe locale sur les enseignes.

B-18 - Yannick CAILLET, adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver l'organisation du télétravail des agents au sein des services municipaux.

Sortie de Monsieur Blaise NDJINKEU.

Vote à main levée
Pour : 34

Abstentions : 9 (M. Brahim CHIKHI, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

Monsieur Laurent RUSSIER : Au moment où le télétravail est devenu une réalité pour nombre de nos agents vous proposez de le pérenniser par le biais de conventions voir d'arrêtés. Nous continuons à ne pas comprendre pourquoi, il n'y a pas la prise en charge des frais induits par le télétravail, tel que l'URSSAF le préconise, en rappelant que si le télétravail est réalisé régulièrement, l'employeur couvre les coûts directement causés par ce télétravail, en particulier ceux liés aux communications, qui ne se limitent pas à la seule dotation de matériel. L'URSSAF préconise d'allouer à chaque salarié 10 euros par mois pour 1 jour de télétravail ou 20 euros pour deux jours. D'ailleurs le département verse 10 euros net aux agents qui ont une convention de télétravail. Nous aurions aimé puisqu'il y a des coûts induits, qu'il y ait cette prise en charge des frais induits par le télétravail.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi des 1607 heures, la personne qui est en télétravail, que cela soit un ou deux jours, à combien de temps travail correspond ce jour de télétravail ?

Monsieur Yannick CAILLET : 1607 heures c'est 35 heures par semaine. Donc, une journée de travail c'est 7 heures.

Monsieur Mathieu HANOTIN : Je pense que notre analyse des choses est qu'on est dans un bon point d'équilibre. Oui la ville fait des efforts financiers importants pour doter ses agents et en particulier ceux qui sont en télétravail, en matériel. Aller prendre une portion de la facture d'électricité, une portion de la facture de téléphone pour indemniser le télétravail qui est aussi bien souvent un choix de souplesse, qui n'est pas un choix de contrainte. Je rappelle que ce n'est pas du travail obligé. Je trouve que ce n'est pas très juste et ce d'autant plus qu'on ne remet pas en cause et qu'on ne prélève pas de l'argent pour donner moins sur les indemnités de transport. On a décidé de ne pas y toucher. On ne proratisé pas les indemnités de transport par rapport au nombre de jours de télétravail. Si on voulait aller jusqu'au bout du bout, il faudrait effectivement faire un peu plus de prise en charge d'électricité, et moins de prise en charge d'indemnité de transport. Honnêtement, je pense que ce n'est pas très sérieux. C'est une option et en simplicité je pense que la collectivité, elle fait un effort pour équiper et je pense que c'est très bien comme cela.

B-19 - Yannick CAILLET, adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver la prise en charge des coûts de formation en lien avec le Compte Personnel de Formation (CPF)

Retour de Madame Oriane FILHOL avec le mandat de Madame Alice RONGIER, Madame Leyla TEMEL, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Antoine MOKRANE.

Vote à main levée

Pour : 49

B-20 - Yannick CAILLET, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver le tableau des postes permanents de la Ville
- D'approuver la création des postes d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023.

Retour de Madame Katy BONTINCK avec le mandat de Monsieur Boris DEROOSE, Madame Samia BENSALAM OULD AMARA.

Vote à main levée

Pour : 41

Abstentions : 9 (M. Brahim CHIKHI, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

Madame Leyla TEMEL : Nous avons souhaité pour les 500 vacataires auxquels la direction Enfance-Loisirs a recours chaque année pour les différents temps de la pause méridienne, du mercredi et des vacances scolaires, créer des contrats qui permettent non plus d'être payé au taux horaire mais avec un contrat qui permet à chacun de ces animateurs d'avoir une visibilité sur l'année, d'avoir chaque mois un salaire en fonction du nombre d'heures effectué. Ces agents pourront ainsi bénéficier d'une protection sociale, d'avoir accès aux différents services et aux différents droits, de la même manière que le reste des agents de la collectivité, y compris la revalorisation du point d'indice qui dès le 1^{er} juillet va être appliquée.

Ces contrats permettent à 319 personnes de bénéficier d'un contrat annualisé avec un nombre d'heure en fonction des fonctions: agent de la pause méridienne ou agent de la pause méridienne et soirée etc... Cela permet aux agents d'avoir une visibilité, une stabilité pour les inciter à s'inscrire dans le temps et sur le long terme dans la collectivité. Cela permet également aux encadrants d'être moins dans la recherche permanente de vacataires pour combler les trous, et au contraire de projeter les agents vers les métiers de l'animation notamment.

J'en profite pour remercier et féliciter la direction de l'enfance-loisirs et l'ensemble des directions qui se sont mobilisées et coordonnées pour faire la première fête des enfants de samedi dernier.

Madame Florence HAYE : Je n'ose vous demander Monsieur Le Maire, si vous aviez été parlementaire en 2019 qu'auriez-vous fait ? L'ensemble des parlementaires de gauche se sont opposés à la loi du 6 août 2019, tant que cette loi comporte des reculs en matière de statut, mais aussi en matière de temps de travail, comme nous l'avions vu au moment de la mise en place des 1607 heures. Le service public n'est pas le service au public. La satisfaction des usagers croise nécessairement les conditions d'exercice et de travail des agents de la fonction publique locale. Si les agents sont en situation précaire et la contractualisation généralisée est une forme de précarisation, ils devront répondre à des demandes de nos citoyens-ennes qui sont eux-mêmes en situation de précarité. Nous l'avons vu à Pole Emploi, la contractualisation généralisée a amené une baisse de la qualité du service rendu. Le statut de 1984 porté par Anicet LE PORS qui était Secrétaire d'Etat en charge de la fonction publique, ce statut a été une source de progrès et de sécurité pour les agents de la fonction publique locale.

Le recours de la contractualisation massive : « il est proposé d'ouvrir au recrutement tous les postes permanents de la collectivité, celui-ci est porteur d'inégalité, négociation de la rémunération de gré à gré, liens de subordination avec les représentants de la collectivité, dépendance accrue aux volontés de l'équipe municipale. De plus les contractuelles ont la pire difficulté pour obtenir un logement, un prêt ou un autre crédit. Nous nous rapprochons dangereusement du système anglo-saxon, du "spoils system" qui organise le licenciement massif d'agents en cas de changement de majorité.

Vous pratiquez, au niveau de notre ville, un subtil "en même temps", qui rappelle les règles pour immédiatement en généraliser les exceptions. Pour la Direction de l'Enfance et des Loisirs, la contractualisation vous permet d'éviter un grand plan de déprécarisation qui passe par la stagiairisation puis la titularisation. Vous créez un sas supplémentaire pour des vacataires qui exercent depuis plusieurs années au sein de la ville. Ce sera la contractualisation ou rien. Votre gestion du personnel communal s'apparente à la gestion d'une entreprise privée. Je prends et je jette en fonction des besoins estimés, sans prendre en compte que l'on peut entamer sa carrière en tant que catégorie C et finir cadre A, si la formation, l'accompagnement aux concours et la progression par l'ancienneté est maintenue.

Nous regrettons Monsieur le Maire que vous preniez la solution de facilité que le gouvernement préconise. Elle est porteuse d'inégalité salariale à poste égal, de précarisation institutionnalisée des agents et une vassalisation de la relation avec l'employeur. Cette philosophie n'est pas la nôtre, le statut protège, la contractualisation fragilise, une nouvelle fois vous augmentez la fragilité.

Monsieur Mathieu HANOTIN : Je ne pensais pas intervenir, car je pensais que ce rapport allait faire consensus... mais vous me tendez la perche Madame HAYE. Vous m'avez demandé qu'est-ce que j'aurais fait si j'avais été parlementaire en 2019? Moi je vous demande qu'est-ce que vous aurez fait en 2019, si vous étiez élue au personnel et Monsieur RUSSIER était Maire ?

Vous étiez élue au personnel et monsieur Russier était maire... Mais comment se fait-il que plutôt que d'avoir des personnes bénéficiant, comme ils vont l'avoir, de contrats de 1 an voir de 3 ans, ils avaient des contrats qui s'apparentaient à des contrats de journaliers? 500 personnes, madame HAYE, c'est votre bilan spécifiquement. Les vacataires du sport dont certains le sont encore, c'est la vague qui vient juste après, qui ont été vacataires sans être payés pendant les vacances.

C'est votre bilan Madame HAYE. Vous prenez des gens, vous les payez tous au mois, des fois même moins qu'au mois et pendant les vacances, vous ne les payez pas. C'est cela votre vision du progrès? Cela s'appelle le paiement à la tâche et effectivement c'est le 19^e siècle.

Là-dessus, par manque d'action, par idéologie, j'ose espérer ce n'est pas parce que globalement la loi de 2019 vous déplaisait, que vous avez refusé d'appliquer les dispositions positives de cette loi. Là en attendant, ce sont des centaines de personnes, grâce à notre majorité qui sortent de la précarité. Ce sont les 300 ici, ce sont les vacataires des sports qui vont arriver après, c'est même au mois d'avril dernier, des agents qui ont été titularisés. Et oui, nous n'avons pas vocation à titulariser tout le monde. Tout simplement parce qu'avec ces métiers de l'animation, tout le monde n'a pas vocation à faire ce métier toute sa vie. Il y a des jeunes qui font ce métier en complément de leur activité d'étudiant, ils n'ont pas vocation à être fonctionnaires, mais ils sont quand même mieux protégés ces étudiants quand ils ont un contrat du 1^{er} septembre au 31 août, et qu'on les paye pendant les vacances, car ils ont travaillé toute l'année. C'est cela que vous critiquez Madame HAYE? Là franchement je ne vous comprends pas. Là votre attaque gratuite à politiser à outrance l'ensemble des dossiers, vous vous être pris les pieds dans votre propre tapis. Votre bilan en matière de gestion du personnel a été calamiteux. Vous avez laissé cette administration dans un état terrible en termes de précarité du personnel et franchement c'est à vous de l'assumer.

Madame Florence HAYE : Monsieur le Maire il ne faut pas vous énerver. On peut débattre tranquillement et sur le fond politiquement. Je vous propose de ne pas vous énerver. Nous avons tous les ans un plan massif de titularisation et pour les animateurs de centre de loisirs en l'occurrence. Ce groupe nous sommes contre cette loi de 2019. Et vous, vous rentrez avec zèle sur cette loi de 2019. La mise en place des 1607 heures, pendant

qu'il y a des élus et des maires qui sont devant le conseil constitutionnel et qui n'ont pas voulu le mettre en place, c'est la libre administration.

La contractualisation au lieu de la titularisation, sur votre première partie de rapport, contractualiser des catégories C qui peuvent après avoir eu un contrat être stagiariés puis titularisés c'est ça normalement le parcours de la fonction publique. Et qui peuvent aussi dans un parcours d'accompagnement arriver peut être à être agent maitrise, catégorie B puis catégorie A. Cela ce n'est plus possible.

Monsieur Mathieu HANOTIN : Alors ce n'est pas vrai, car les évolutions continueront d'être possibles. Et effectivement, est que la seule réalité et vous ne le voulez pas l'entendre, c'est que c'est cette majorité qui aura permis que 350 postes qui étaient des postes de vacataires et disons-le de faux vacataires, dont certains qui étaient avec nous depuis plusieurs années: 7 ou 8 ans au sport. Des agents qui étaient payés à la tâche et sans être payés en juillet et en août. J'ai l'honneur de dire que cette majorité a mis un terme à cette situation qui d'un point de vues de relations humaines était anormale, anachronique, choquante et scandaleuse. L'histoire jugera mais en tout cas c'est nous qui l'aurons fait.

Madame Florence HAYE : Et c'est votre majorité qui a licencié des centaines de personnes contractuelles pour l'entretien des écoles.

Mathieu HANOTIN: Alors donnez-moi la liste, parce que moi, je ne la connais pas.

C-1 - Shems EL KHALFAOUI, adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver l'adoption de la convention de partenariat à conclure entre la Ville et l'association Sport dans la ville pour une durée d'un an et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Vote à main levée
Pour : 50

C-2.1 - Shems EL KHALFAOUI, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Avant Garde de Saint-Denis afin de développer son activité.
- D'approuver l'avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens à conclure entre la commune de Saint-Denis et l'association Avant-Garde de Saint-Denis au titre du nouveau train de subvention d'aide au fonctionnement et d'autoriser le Maire à le signer.

Sortie de Madame Sandrine MARTINIE-JAMAR, Monsieur Yannick CAILLET.

Vote à main levée
Pour : 48

C-2.2 - Shems EL KHALFAOUI, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association COSMOS.
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Saint-Denis et l'association Cosmos et d'autoriser le Maire à le signer.

Vote à main levée
Pour : 48

C-2.3 - Shems EL KHALFAOUI, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association DESSINE MOI PLEYEL
- D'approuver l'avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Saint-Denis et l'association DESSINE-MOI PLEYEL et d'autoriser le Maire à le signer.

Vote à main levée
Pour : 48

C-2.4 - Shems EL KHALFAOUI, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association FAIRE ENSEMBLE.
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Saint-Denis et l'association FAIRE ENSEMBLE et d'autoriser le Maire à le signer.

Vote à main levée
Pour : 48

C-2.5 - Shems EL KHALFAOUI, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association LES ENFANTS DE SAINT-DENIS.
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Saint-Denis et l'association LES ENFANTS DE SAINT-DENIS et d'autoriser le Maire à le signer.
-

Vote à main levée

Pour : 48

C-2.6 - Shems EL KHALFAOUI, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association URBAN JEUNESSE ACADEMY.
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Saint-Denis et l'association URBAN JEUNESSE ACADEMY et d'autoriser le Maire à le signer.

Vote à main levée

Pour : 48

C-3 - Antoine MOKRANE, adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver la dotation Politique de la Ville (DPV) dans le cadre de la programmation 2022 et d'autoriser le Maire à signer la convention attributive de subvention à conclure avec l'État, représenté par Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Vote à main levée

Pour : 48

C-4 - Alice RONGIER, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver le règlement de fonctionnement des Maisons du Petit Enfant.

Vote à main levée

Pour : 48

C-5 - Alice RONGIER, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver les conventions d'objectifs et de financement 2022-2023 pour les Maisons du Petit Enfant concernant la prestation de service unique (PSU), le bonus "Mixité sociale", le bonus "Inclusion handicap" et le bonus "Territoires Ctg" et d'autoriser le Maire à signer les 12 conventions pour chaque MPE.

Sortie de Madame Danièle GLIBERT avec le mandat de Madame Marie-Claire NUFFER

Vote à main levée

Pour : 46

C-6 - Leyla TEMEL, adjointe au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre de l'aide nationale exceptionnelle à l'investissement en accueil de loisirs sans hébergement, au titre de l'accueil de loisirs Jules Vallès- l'Estrée entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Ville.
- D'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre de l'aide nationale exceptionnelle à l'investissement en accueil de loisirs sans hébergement, au titre de l'accueil de loisirs Casanova/Bel Air entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Ville.
- D'autoriser le Maire à signer les deux conventions.

Retour de Monsieur Blaise NDJINKEU

Vote à main levée

Pour : 47

C-7.1 - Alice RONGIER, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution de subventions au titre du Fonds ' Publics et Territoires ' de la Caisse d'Allocations Familiales AXE 2 et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Sortie de Madame Sonia RABHI et Madame Andrée MINC.

Vote à main levée

Pour : 45

C-7.2 - Alice RONGIER, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'attribution de subventions au titre du Fonds ' Publics et Territoires ' de la Caisse d'Allocations Familiales AXE 6 et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Vote à main levée

Pour : 45

C-8 - Alice RONGIER, adjointe au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver l'adoption des termes des douze avenants à la prestation de service d'objectifs proposés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les 12 avenants, un pour chaque Maison Municipale du Petit Enfant.

Vote à main levée

Pour : 45

C-9 - Gwenaëlle BADUFLE-DOUCHEZ, adjointe au Maire, demande au Conseil:

- d'approuver la convention à conclure entre la commune et la Caisse des Ecoles dans le cadre des actions de prévention du décrochage scolaire et d'autoriser le Maire à la signer;
- d'approuver le versement d'une subvention annuelle de la commune à la Caisse des Ecoles.

Vote à main levée

Pour : 45

C-10.1 - Leyla TEMEL, adjointe au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver l'adhésion de la Commune au réseau de professionnels de la restauration collective: AGORES.
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle et précise que le montant de la cotisation annuelle s'établit en 2022 à 100 euros.
- De désigner le Maire en qualité de représentant de la ville au sein de l'association en qualité de membre titulaire.

Retour de Monsieur Yannick CAILLET et Madame Samia BENSALÉM OULD AMARA.

Vote à main levée

Pour : 47

C-10.2 - Leyla TEMEL, adjointe au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver l'adhésion de la Commune au réseau de professionnels de la restauration collective: Restau'Co.
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle et précise que le montant de la cotisation annuelle s'établit en 2022 à 265 euros.
- De désigner le Maire comme représentant de la ville au sein de l'association en qualité de membre titulaire.

Vote à main levée

Pour : 47

C-11 - Laurent MONNET, adjoint au Maire, demande au Conseil:

- d'autoriser la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires ;
- D'approuver la signature et ou la résiliation de ces accords-cadres par le Maire ou son représentant.
- D'autoriser le Maire en cas de procédure infructueuse, à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs.

Vote à main levée

Pour : 47

C-12 - Laurent MONNET, adjoint au Maire, demande au Conseil:

- d'approuver la conclusion d'une convention relative au versement d'une indemnité au titre de la théorie de l'imprévision et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, dans le cadre l'accord-cadre à

bons de commandes pour la fourniture de denrées alimentaire - Lot
26 - Fourniture de pain bio.
Vote à main levée
Pour : 47

C-13 - Laurent MONNET, adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour l'acquisition de prothèses dentaires et d'orthodontie.

Vote à main levée
Pour : 47

C-14 - Laurent MONNET, adjoint au Maire, demande au Conseil:

- d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre mono-attributaire à prix mixtes pour des prestations de dératisation, désinsectisation et désinfection ; désinsectisation et désinfection par le biais d'une procédure d'appel d'Offres Ouvert.
- D'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes à conclure à cet effet avec le CCAS de Saint-Denis, spécifiant que de la commune sera le coordonnateur du groupement et que sa commission d'Appel d'Offres sera la commission d'Appel d'Offres du groupement ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;
- D'autoriser le maire, en cas de procédure infructueuse, à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs.

Vote à main levée
Pour : 47

C-15 - Laurent MONNET, adjoint au Maire, demande au Conseil:

- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour des prestations d'élagages et abattages d'arbres en voirie, en parcs et établissements publics des villes, de plantations d'arbres en voirie, de fourniture d'arbres, et de diagnostics phytosanitaires ;
- D'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes avec l'Etablissement public Territorial Plaine commune;
- D'autoriser le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement;
- D'autoriser monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, ou son représentant, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, selon ses propres règles, à passer, signer et notifier les accords-cadres pour le compte de la Ville ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution des accords-cadres, et à éventuellement résilier le ou les accords-cadres à venir.

Retour de Madame Sandrine MARTINIE-JAMAR, Madame Danièle GLIBERT avec le mandat de Madame Marie-Claire NUFFER.

Vote à main levée
Pour : 50

C-16 - Laurent MONNET, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert, la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande à prix unitaire pour les prestations de transport et d'hébergement pour les déplacements des élus, du personnel et d'administrés, et transport aérien pour les congés bonifiés du personnel originaire des DOM.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer et éventuellement résilier le ou les accords-cadres à venir ;
- D'autoriser le maire, en cas de procédure infructueuse, à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs.

Vote à main levée
Pour : 50

C-17 - Laurent MONNET, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes dont l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune est coordonnateur, pour la passation et l'exécution d'un marché d'évolutions applicatives, le support client et les prestations complémentaires liés au logiciel ServiceNa.
- D'approuver la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur comme Commission d'Appel d'Offres du groupement ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser le Président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, ou son représentant, à signer les documents liés à l'exécution des marchés objets de la convention de groupement de commande.

Vote à main levée

Pour : 50

C-18 - Laurent MONNET, adjoint au Maire, demande au Conseil :

- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°7 relatif aux Sols souples – Peintures, avec la société ART MANIAC
- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°9 : Electricité, avec le groupement TOUTELEC/COPALEC et autoriser la SPL Plaine Commune Développement à signer les avenants pour le compte de la Ville.

Vote à main levée

Pour : 50

C-19 - Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, demande au Conseil :

- D'approuver l'avenant financier à la convention conclue avec le Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) venant fixer le montant de la subvention 2022.
- D'approuver le versement de la subvention communale du Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) au titre de l'année 2022.

Vote à main levée

Pour : 42

Contre : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

C-20 - Oriane FILHOL, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver le versement d'une Subvention à l'association CANAL au titre de l'année 2022.

Vote à main levée

Pour : 50

C-21 - Katy BONTINCK, 1ere adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver la convention de mise à disposition d'un neuropsychologue à conclure avec le centre hospitalier de Saint-Denis et autoriser le Maire à signer ladite convention.

Vote à main levée

Pour : 50

C-22 - Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, demande au Conseil d'approuver le montant de l'indemnité forfaitaire de représentation du Maire.

Retour de Madame Sonia RABHI et Madame Andrée MINC.

Vote à main levée

Pour : 43

Contre : 9 (M. Brahim CHIKHI, M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

Madame Nora BENSALAH : Monsieur Le Maire, après avoir augmenté vos indemnités, remboursé les frais de mission aux frais réels sans les soumettre au forfait, vous décidez ce soir d'augmenter les frais de représentation à hauteur de 1250 euros par mois, soit l'équivalent d'un SMIC. Alors que le pouvoir d'achat des français donc des Dionysiens et Dionysiennes fond comme neige au soleil, vous avez mis fin à des centaines de CDD d'agents

d'entretien avec pour argument qu'il fallait réduire la masse salariale et faire des économies, que vous refusez d'indemniser les télétravailleurs, que des associations d'aide alimentaire sont littéralement débordés, que les demandes d'aide auprès du service social explose et je vais m'arrêter là parce que la liste est longue. Monsieur le Maire, j'ai pour habitude d'être mesurée dans mes propos, mais ce soir je suis en colère et je suis très en colère. Je vais vous dire ce que je pense de ce rapport: je le trouve indécent et évidemment, mon groupe votera contre ce rapport.

Monsieur Brahim CHIKHI : Je ne vais pas reprendre les propos de ma collègue. Néanmoins, j'ai posé une question par courriel lundi, car effectivement le rapport est assez court. Vous aviez une enveloppe précédemment qui était de 9 000 euros par an, là elle augmente à 15 000. Cela fait une augmentation de 66%, mais sans justification. Donc on ne sait pas pourquoi, alors que cela peut être tout à fait raisonnable. Mais après, c'est à vous de nous expliquer ce que souhaitez faire de ces 15 000 euros. Pourquoi 9 000 euros ce n'est pas suffisant ? Ce que regroupent ces dépenses, ce que j'ai demandé dans ce mail, c'est de savoir ce que cela représentait en 2021. Je pense bien que si aujourd'hui vous nous demandez, une rallonge pour monter jusqu'à 15 000 euros, ce qui est dit est vrai et ce n'est pas anodin, surtout à cette période. Je vous invite aujourd'hui à nous expliquer pourquoi vous avez besoin de cette rallonge et surtout comment elle sera effective. Ces indemnités de frais de représentation, ce ne sont pas un traitement comme les autres. Il y a des collectivités qui font le choix de présenter les dépenses auxquelles vous êtes soumis et on peut le comprendre. Vous avez peut-être des dépenses annexes. Généralement vous êtes remboursés des dépenses que vous avez effectuées sur justification. Cela n'empêche de demander une avance. C'est aussi possible règlementairement. Mais ce n'est pas une avance mensuelle. Cela veut dire que vous êtes tenu à expliquer ce que vous faites de cette somme-là. Tout à chacun ici, on veut être en mesure de vous demander ce qui a été fait en 2021 de ces frais de représentation, et ce que vous aurez fait en 2022 avec ces 15 000 euros.

Monsieur Mathieu HANOTIN : Il ne s'agit pas de 15 000 euros supplémentaires. Effectivement il y avait des frais qui étaient à 9 000 euros et ici on vous propose de les passer à 15 000 euros pour une raison simple, c'est en anticipation effectivement de ce qui va se passer en 2023 et 2024 avec une montée en charge extrêmement importante de la logique des frais de représentation avec des événements internationaux. Je précise par ailleurs, que nous sommes aussi dans une phase de sortie de COVID et je pense que c'est aussi bien pour les élus de pouvoir être indépendants des intérêts économiques et pour le coup ne pas se faire inviter ici au restaurant en particulier, car c'est de cela qu'il s'agit en tout cas pour les dépenses. C'est de pouvoir ne pas être dépendants des promoteurs ou n'importe quel autre représentant d'un intérêt économique, de pouvoir assurer cette indépendance. C'est à la fois le fait que par rapport aux deux années précédentes, nous soyons plus dans une année de COVID et que les activités reprennent à un rythme extrêmement intense et pour anticiper la montée en charge en termes de représentation de la ville qui à l'évidence, avec l'accueil des délégations internationales, va être très importante. Nous allons avoir de nombreuses personnalités. Il faut aussi que l'on puisse tenir le rang de Saint-Denis.

Indécent, Madame BENSALAH, je me permets de vous dire que le mot est un petit peu fort. Pour le coup, il s'agit d'une augmentation sur l'année de 6 000 euros par rapport à ce qui était prévu dans l'enveloppe précédemment. Et je précise que même en faisant cette augmentation, on est à moins de la moitié du plafond qui est prévu pour les villes de plus de 100 000 habitants. Vous pouvez ne pas être d'accord, vous pouvez voter contre. Indécent je trouve que le mot est un tout petit peu fort.

C-23.1 - Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, demande au Conseil d'approuver la limite maximum de l'enveloppe annuelle consacrée aux indemnités des élus.

Retour de
Départ de Monsieur Brahim CHIKHI
Sortie de

Vote à main levée

Pour : 43

Contre : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

Madame Nora BENSALAH : Du coup je ne décolère pas Monsieur Le Maire. C'est la troisième fois qu'on revoit à la hausse les indemnités des élus. Il nous reste encore sur l'enveloppe indemnitaire presque 6 300 euros, il nous reste encore 4 ans de mandat. Donc je pense que l'on va encore avoir des augmentations. C'est indécent encore, je suis désolée de le dire, mais c'est indécent. Ce qui me chiffonne dans ce rapport, Monsieur le Maire, c'est la ligne qui concerne la majoration de 20% de la strate démographique où il est écrit dans ce rapport que vous renoncez à 1127 euros. Je vous dis non Monsieur Le Maire. Vous renoncez à 430 euros et pas 1 127 euros. Et je vous explique pourquoi. Vous touchez quand même comme indemnité 8 003 euros et que le plafond

maximum est à 8434 euros et que si vous aviez accepté cette majoration, il aurait fallu que votre indemnité fasse l'objet d'un écrêtement. Et donc ce différentiel qui s'élève 680 euros et des brouettes, il aurait été reversé au SEDIF. Donc je ne comprends pas. Il faut m'expliquer pourquoi, vous dites que vous renoncez à 1 127 euros. Alors que ce n'est pas le cas.

Monsieur Mathieu HANOTIN : Deux choses concernant les attaques que vous venez de faire à l'encontre de ma propre personne. Il n'y a aucune évolution concernant mon indemnité dans ce rapport. Je vous le dis, car on pourrait croire le contraire à vous entendre Madame BENSALAH. Concernant la citation que vous me prêtez, je vous précise qu'elle a été faite à un moment où je ne touchais pas des indemnités au SEDIF car je n'y étais pas. Les choses sont transparentes. Nous avons fait le choix de ne pas activer au niveau de la ville de Saint-Denis la surprime. Ce qui n'aurait pas été scandaleux de le faire. Car si cette surprime a été créée, c'est parce que dans notre typologie de ville, on estime le niveau de rémunération est d'autant plus important, c'est pour cela que l'on a créé ces surprimes.

Mais nous avons fait le choix Madame BENSALAH, car nous pensons que nous devons mieux considérer les conseillers municipaux et y compris les conseillers municipaux sans délégation ou les nouveaux conseillers municipaux délégués, qui sont des élus de proximité, donc ceux qui touchent les plus faibles indemnités. Et nous avons fait le choix d'activer cette surprime pour vous en particulier et pour les conseillers municipaux délégués. Donc vous la toucherez, sauf si vous renoncez à votre indemnité, ce qui est bien sûr toujours possible et c'est votre droit. Cette augmentation de 20% n'est pas pour les adjoints ni pour le Maire. Nous avons fait le choix de créer une catégorie de conseillers municipaux supplémentaires. C'est quelque chose que l'on n'avait pas mesuré en début du mandat. On a voulu créer un statut d' élu de proximité qui avant était assuré uniquement par 6 ou 7 personnes qui étaient des adjoints de quartier. On a transformé cela en élus de proximité, il y en a 20 aujourd'hui, et ils assurent un maillage du territoire, le plus finement possible. En tout cas à 20 on fait plus de travail qu'à 7. Simplement on avait mal mesuré le temps que cela allait prendre et on a souhaité pour prendre en compte cet impact de temps investi et aussi d'impact professionnel qui est une gratification par rapport à cet engagement. On est à une gratification à 180 euros. Par rapport à l'enveloppe précédente, elle augmente de 980 euros par mois, ce qui est une augmentation extrêmement mesurée qui permet de mieux prendre en compte, les collègues de notre assemblée qui ont les plus petites indemnités et qui ne déméritent pas dans leur travail.

Madame Nora BENSALAH : Rappelez-moi est-ce que vous vous rappelez approximativement la date à laquelle vous avez intégré le SEDIF ?

Monsieur Mathieu HANOTIN : Il n'y a rien qui est relatif à mon indemnité dans ce rapport. Si nous pouvons parler des choses qui sont au menu excusez-moi. On a bien compris votre tentative un peu pitoyable de démonstration démagogique.

Monsieur Kader CHIBANE : Il s'agit d'augmenter 7 conseillers municipaux, les gens entendent bien. Moi cela ne me choque pas du tout. Il faut faire attention à ce que l'on vote et ce que l'on a voté précédemment. On est en train d'augmenter de 200 euros des conseillers municipaux qui s'investissent davantage. Si c'est pour leur permettre de se dégager de leur travail, d'avoir un peu plus de temps, moi je ne suis pas concerné directement et je suis plus à l'aise pour en parler. Cela ne me choque pas et c'est normal. Il ne faut pas que l'on jette en pâture des élus qui vont toucher 480 euros brut donc un peu moins de 400 euros. On n'a pas parlé d'eux, mais c'est la délibération que l'on vote. Le débat qui a été posé là, on l'a déjà eu et on a des désaccords. Mais la délibération que l'on vote ce soir, je la voterai, parce que moi je sais que lorsque l'on participe à une majorité, il y a un exécutif et souvent quand il y a des élus municipaux qui n'ont pas le temps où qui n'ont pas les indemnités qui leur permettent d'avoir ce temps pour participer davantage à la vie citoyenne et être au contact un peu plus avec la population et de faire des choses, cela ne me choque. Ce qui n'est pas la même chose sur le cumul d'indemnité et le cumul de mandat.

Monsieur Mathieu HANOTIN : Merci, monsieur Chibane, vous avez parfaitement résumé la situation. Il y a 20 élus de proximité, mais ceux qui touchent déjà une indemnité n'auront pas de surprime. Cela ne concerne que les 7 qui n'avaient aucune autre indemnité, à part l'indemnité de conseiller municipal de base. Et je précise que l'on en a profité aussi pour mettre une mesure d'indexation qu'avait que le Maire et que les autres n'avaient pas.

C-23.2 - Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, demande au Conseil d'approuver la modification des indemnités des élus pour une nouvelle répartition de l'enveloppe.

Vote à main levée

Pour : 43

Contre : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme Florence HAYE)

C-24 - Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, demande au Conseil :

- D'approuver la modification de la représentation du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'offres.
- D'approuver l'habilitation de la commission d'appel d'offres pour siéger en matière de délégation de service public.
- D'approuver l'abrogation de la délibération C 5.19 du 7 octobre 2021 susvisée portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Vote à main levée

Pour : 51

C-25 - Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, demande au Conseil d'approuver sa demande protection fonctionnelle, pour la tentative de chantage et d'extorsion dont il est victime et pour laquelle il a déposé plainte.

Vote à main levée

Pour : 51

C-26 - Idandine WANZEKELA, adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver le taux de rémunération du personnel technique des centres de vacances (agents de service et cuisiniers contractuels vacataires).

Vote à main levée

Pour : 51

Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire de Saint-Denis :

- Informe que la prochaine séance est fixée au 15 Septembre 2022
- Lève la séance à 23h45

Signature du Maire



Signature du Secrétaire de Séance

M^{me} Sonia RABHI

